

**NPD** Le député Pierre Nantel sert une mise en garde aux candidats à la chefferie

Page A 2



**Irma** Les Keys, en Floride, ont été en grande partie détruites Page A 5



**Cinéma** Luc Picard et la nature de l'enfance Page B 8

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 207

LE DEVOIR, LE MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

## LES « FAINÉANTS » S'ACTIVENT



LOIC VENANCE AGENCE FRANCE-PRESSE

Des dizaines de milliers de Français ont pris la rue, mardi, pour bien marquer leur opposition à la réforme du Code du travail, d'autant plus que le président Emmanuel Macron les avait traités de « fainéants » vendredi. Le président était dans les Antilles pour reconforter les sinistrés. Page A 5

## TOPONYMIE

# Amherst aux oubliettes

Le maire de Montréal s'engagera aujourd'hui à rebaptiser la rue pour favoriser la réconciliation avec les autochtones

JEANNE CORRIVEAU  
JEAN-FRANÇOIS NADEAU

La rue Amherst à Montréal devrait changer de nom à plus ou moins brève échéance. Le maire Denis Coderre a l'intention d'effacer la mémoire de l'officier britannique Jeffery Amherst de la toponymie montréalaise dans la foulée de la démarche de réconciliation engagée par la Ville de Montréal avec les peuples autochtones.

À l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le maire Coderre dévoilera mercredi matin le nouveau drapeau de la Ville de Montréal. Ce drapeau comportera désormais un symbole représentant la contribution des communautés autochtones à l'histoire de la Ville. Les armoiries de Montréal ont également été modifiées pour inclure ce symbole autochtone, qui s'ajoutera aux emblèmes des Français, Anglais, Irlandais et Écossais.

Mais le maire souhaite aussi faire disparaître le nom du général Amherst de la toponymie montréalaise. Jeffery Amherst avait notamment dirigé les troupes britanniques à l'assaut de Montréal qui avait dû capituler en 1760. Mais on reproche surtout au militaire d'avoir voulu inoculer la variole chez les Amérindiens pour les exterminer. La rue Amherst, qui s'étend de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Sherbrooke, porte le nom du général mal-aimé depuis plus de 200 ans.

Le débat sur la présence d'Amherst dans la toponymie montréalaise est récurrent. Au fil des années, des citoyens, politiciens et commentateurs ont réclamé le retrait de ce nom.

Dans son allocution prononcée la semaine dernière lors de la première du film *Hochelega*, de François Girard, le maire Coderre a indiqué

## Départ du chef de cabinet de Couillard

Le directeur des communications quitte lui aussi son poste

MARIE-MICHÈLE SIOUI  
Correspondante parlementaire à Québec

Cap sur 2018. Sous le prétexte avoué de donner un nouvel élan à sa formation politique, le premier ministre Philippe Couillard a annoncé mardi le départ de son chef de cabinet et fidèle ami depuis l'adolescence, Jean-Louis Dufresne.

Jean-Pascal Bernier, collaborateur de la première heure du premier ministre depuis son retour en politique active, il y a cinq ans, accède au poste stratégique et devient le pre-

mier conseiller de Philippe Couillard.

« J'ai décidé de confier cette importante responsabilité à M. Bernier parce qu'il a toujours démontré une grande capacité à gérer des situations complexes », a déclaré le premier ministre dans un communiqué.

Le directeur des communications et porte-parole du premier ministre, Harold Fortin, a lui aussi été muté vers de nouvelles fonctions. Il devient responsable des relations avec les autres provinces, des relations internationales et des relations avec les États-Unis, en vertu d'une décision qui aurait été prise il y a quelques semaines.

Les relations internationales incombaient auparavant à Johanne Whitthom, qui a été nommée sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie la semaine dernière. Les relations avec les États-Unis relevaient quant à elles de Jean-Louis Dufresne.

Ce dernier, un ami du premier ministre depuis l'adolescence, s'est joint à l'équipe de Philippe Couillard après la course à la direction du Parti libéral du Québec (PLQ), en 2013. Il avait auparavant travaillé dans l'entourage de Robert

VOIR PAGE A 8 : COUILLARD

VOIR PAGE A 8 : AMHERST

## AUJOURD'HUI



**Actualités** · Nouveau chroniqueur. *Le Devoir* accueille un nouveau chroniqueur en politique fédérale, Konrad Yakabuski. Chroniqueur au *Globe and Mail*, M. Yakabuski a par le passé travaillé au *Devoir* à titre de correspondant à l'Assemblée nationale. Page A 3



Avis légaux..... B 5  
Décès..... B 6  
Météo..... B 2  
Mots croisés..... B 5  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 8

## LIVRES

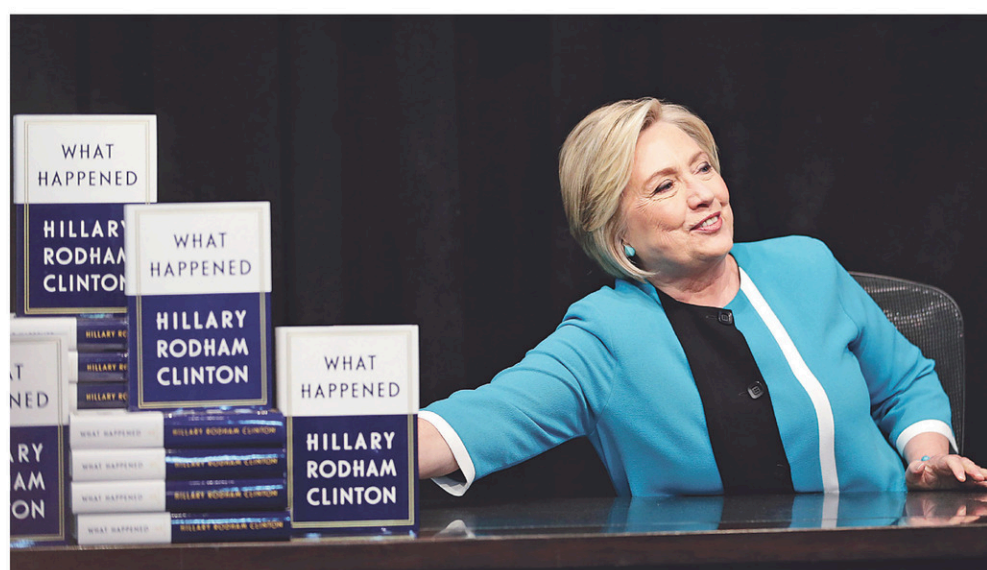
# Hillary Clinton analyse les raisons de sa défaite

*What Happened*, l'autopsie d'un rendez-vous manqué avec l'histoire

FABIEN DEGLISE

Elle avait prévu parler de sa mère, Dorothy, abandonnée par ses parents à l'âge de huit ans. Dans son discours de la victoire, si victoire il y avait eu pour elle dans la nuit du 8 au 9 novembre 2016, Hillary Clinton se serait alors imaginée à ses côtés, au terme d'un voyage dans le passé, pour la reconforter, lui dire qu'elle allait survivre à l'abandon, aux mauvais traitements de ses grands-parents en Californie, qu'elle allait avoir sa propre famille avec trois enfants. « Et aussi difficile que cela puisse être à imaginer, [que sa] fille allait grandir et devenir présidente des États-Unis ».

À la fermeture des bureaux de vote de la côte est, le jour du scrutin, le texte de cette allocution, forcément historique, était fin prêt, relate la candidate démocrate



SETH WENIG ASSOCIATED PRESS

Hillary Clinton a publié mardi « What Happened », un retour sur la dernière campagne électorale qu'elle a perdue aux mains de Donald Trump.

VOIR PAGE A 8 : CLINTON

## ACTUALITÉS

Inondations :  
nouvelles mesures  
annoncées

Québec annonce de nouvelles mesures pour accélérer le rétablissement des sinistrés des inondations du printemps dernier. Le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux a reconnu lors de l'annonce mardi qu'une certaine confusion régnait chez les sinistrés quant aux démarches à entreprendre, promettant de simplifier les procédures habituelles. Des journées de rencontres personnalisées se tiendront à très court terme a-t-il promis, pour permettre aux sinistrés de rencontrer en une seule occasion tous les représentants provinciaux et municipaux impliqués. De nouvelles mesures qualifiées de « cosmétiques » par la Coalition avenir Québec qui accuse le gouvernement d'abandonner les victimes des inondations.

Le Devoir

Ouragan Irma :  
Hydro-Québec  
en renfort

La société d'État enverra environ 125 travailleurs dans l'État de Géorgie, aux États-Unis, pour aider à rétablir l'électricité après le passage de l'ouragan Irma. Hydro-Québec se tenait prête depuis dimanche à envoyer du renfort au sud de la frontière, en attente d'une demande formelle. Une cinquantaine d'équipes passeront dix jours dans la région d'Atlanta, où des centaines de milliers de personnes demeuraient privées d'électricité mardi. Leurs confrères ontariens de Toronto Hydro et de Hydro One sont déjà à pied d'œuvre pour restaurer l'alimentation électrique en Floride.

Le Devoir

## Pierre Nantel met le NPD en garde

Si les Québécois ne se reconnaissent pas dans les candidats à la chefferie du parti, ils pourraient se détourner du fédéralisme, avertit le député

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire  
à Ottawa

La foi fédéraliste du député libéral Pierre Nantel vacille. L'élu de Longueuil-Saint-Hubert s'inquiète de l'intention de certains candidats au leadership du Nouveau Parti démocratique de bloquer le Québec s'il légifère en matière de laïcité. Selon lui, si les aspirants à la succession de Thomas Mulcair ne comprennent pas l'importance de présenter une offre politique respectueuse aux Québécois, ces derniers pourraient retourner à leurs anciennes amours souverainistes. Pour sa part, il pourrait même siéger comme indépendant.

Dans une lettre ouverte publiée sur les plateformes numériques du *Devoir*, Pierre Nantel lance d'entrée de jeu que ce n'est « pas évident d'être un Québécois qui cherche la place du Québec à Ottawa ». Il rappelle que « la moitié du Québec a déjà rêvé, à un moment ou à un autre, à l'option de l'indépendance. J'ai été de ceux-là ». « Comme tant de Québécois, je conjugue mon fédéralisme au conditionnel. [...] Mais comme bien d'autres qui sont passés par là, et qui eux aussi y ont mis du cœur, j'en suis à douter. »

M. Nantel justifie son doute par les hésitations de la ministre du Patrimoine à intervenir pour protéger l'industrie culturelle affectée par la dématérialisation ou encore par le refus net des chefs fédéraux d'entamer le dialogue constitutionnel proposé par Philippe Couillard. Mais il s'en prend aussi à son parti, le NPD, et aux positions de ses aspirants-chefs.



DARRYL DYCK LA PRESSE CANADIENNE

Les candidats Charlie Angus, Guy Caron et Jagmeet Singh, au terme d'un débat de la course à la chefferie, tenu le 10 septembre dernier, à Vancouver.

Pierre Nantel ne digère pas que Jagmeet Singh, Niki Ashton et Charlie Angus s'arrogent

le droit de critiquer le projet de loi n° 62 de Québec, qui impose la prestation et la réception de services publics à visage découvert. M. Singh et M<sup>me</sup> Ashton ont même laissé entendre qu'ils seraient prêts à utiliser les ressources de l'État pour contester la loi devant les tribunaux.

« Je doute, écrit M. Nantel dans sa lettre, quand je vois des candidats à la chefferie de mon propre parti [...] issus d'autres provinces remettre en question la légitimité des débats qui se passent à l'Assemblée nationale et réfléchir à haute voix à d'éventuelles mesures dis-

ciplinaires fédérales. Si la reconnaissance de la nation québécoise a un sens, on ne peut évidemment pas accepter, en tant que représentants du Québec, que le fédéral propose de s'ingérer dans nos affaires. »

En entrevue avec *Le Devoir*, M. Nantel explique qu'il tient ce discours à l'interne depuis un an, quand la course à la chefferie a débuté, et qu'il a écrit à M<sup>me</sup> Ashton et à MM. Singh et Angus. S'il s'exprime publiquement aujourd'hui, concède-t-il, c'est qu'il sent qu'il n'a pas été entendu. « Je leur reproche de ne pas donner suite à ce que moi j'ai acheté en tant que Québécois avec Jack Layton en 2011. C'est non seulement de ne pas

faire évoluer l'offre au Québec, mais même de la faire reculer en évoquant une forme d'ingérence en parlant de décisions contestables [de l'Assemblée nationale]. »

Il annonce qu'il appuiera Guy Caron dans la course, ce qu'il n'avait encore jamais indiqué. Mais il se désolé que seulement un Québécois soit capable d'incarner la conscience québécoise du parti.

## Malaise

Les quelque 124 000 membres en règle du NPD commenceront à voter pour le prochain chef lundi prochain. La sortie de M. Nantel s'inscrit dans un contexte plus large de malaise dans les rangs québécois du parti. Loin des micros, certains s'inquiètent que le prochain

chef soit déconnecté de la réalité québécoise, en particulier sur les questions de laïcité et de symboles religieux, et nuise aux chances électorales du parti en 2019. On craint que ne se reproduise la débâcle de 2015 : l'appui de Thomas Mulcair au droit d'une femme de porter le niqab pendant une cérémonie de citoyenneté avait fait chuter de 20 points le NPD dans les intentions de vote au Québec. Le hic, c'est que les militants québécois n'auront que peu d'impact sur le choix du chef puisqu'ils ne représentent que 4% des personnes habilitées à voter.

En coulisses, certains ont même évoqué l'avènement d'un caucus du Québec où les insatisfaits du nouveau chef siègeraient comme indépendants. Est-ce ce qui pointe à l'horizon? « Je ne peux pas parler pour les autres, mais moi, oui », répond M. Nantel.

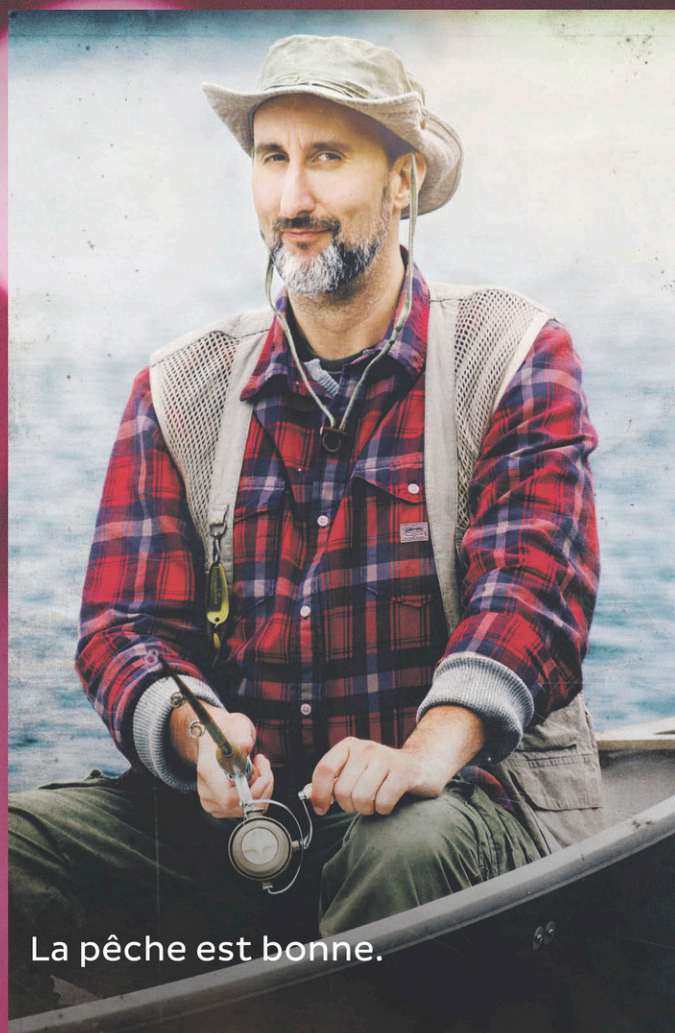
L'inquiétude est plus vive encore envers Jagmeet Singh, un sikh pratiquant qui porte turban et kirpan et qui milite en Ontario pour l'exemption du port du casque de moto pour ses coreligionnaires. Les ex-députés Alain Giguère et Pierre Dionne Labelle se sont prononcés contre son élection pour ces raisons. Alexandre Boulerice, qui a décidé de rester neutre dans la course, a indiqué que, sur la question de la laïcité, « M. Singh a une position assez extrême dans la défense des droits individuels ».

Le Devoir

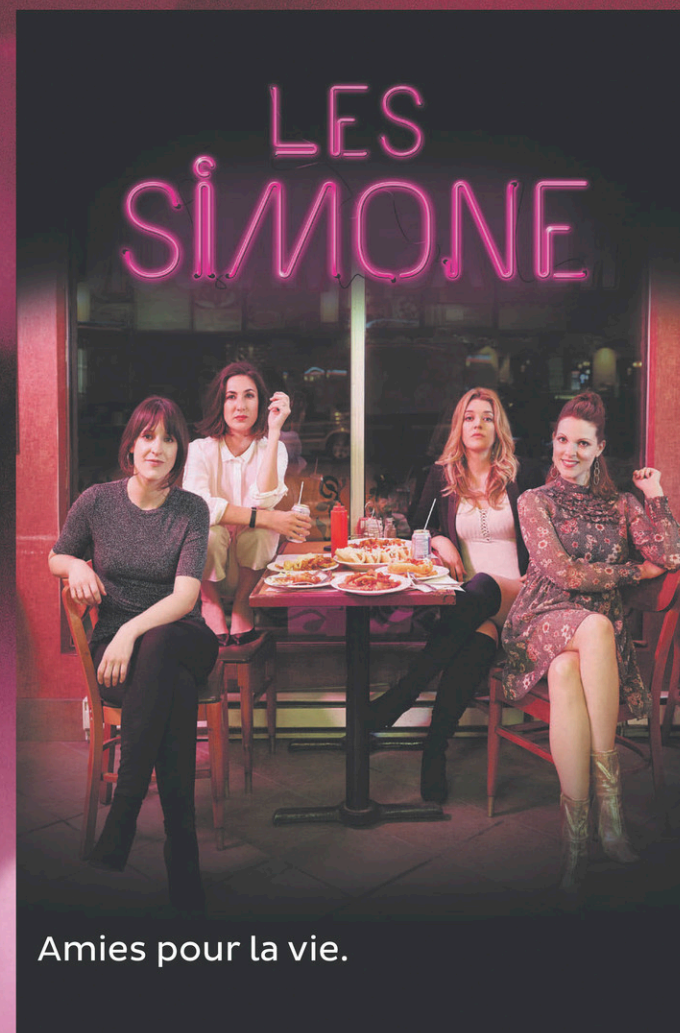
**D** Lire aussi : La lettre de Pierre Nantel, sur les plateformes numériques du *Devoir*.

DES  
MERCREDIS  
DÉCAPANTS

Fidèles au poste.

DISTRICT 31  
19h

La pêche est bonne.

LES PÊCHEURS  
21h

Amies pour la vie.

LES SIMONE  
21h30

# ACTUALITÉS

## La méthode Freeland

KONRAD YAKABUSKI



Lorsque Chrystia Freeland a remplacé Stéphane Dion comme ministre des Affaires étrangères en janvier dernier, elle aurait demandé à ce que les fonctionnaires francophones de son département s'adressent à elle en français. La ministre anglophone née en Alberta voulait bien sûr hausser la qualité de son propre français, dont elle s'était peu servi durant les 25 ans qu'elle avait passés à l'extérieur du Canada jusqu'en 2013. Mais elle cherchait surtout à signaler aux francophones de son département qu'elle valorisait leur langue et tenait à ce qu'ils puissent travailler en français.

Ce sont de tels gestes qui expliquent en partie pourquoi le premier ministre Justin Trudeau a décidé de propulser M<sup>me</sup> Freeland au premier rang de son gouvernement, faisant ainsi de cette néophyte en politique la première interlocutrice du Canada sur la scène mondiale. Dieu sait que M. Dion pouvait être brusque et difficile avec ses propres fonctionnaires. Son image terne et sermonneuse ne fut pas celle que M. Trudeau et son équipe voulaient que la diplomatie internationale retienne de son jeune gouvernement. Finie la main de fer de M. Dion. Voici le gant de velours de M<sup>me</sup> Freeland.

Qui de mieux pour incarner cette nouvelle diplomatie canadienne que cette femme d'une intelligence émotionnelle surdéveloppée, toujours prête à aider et à écouter? Ne s'agissait-il pas des qualités qui ont permis à M<sup>me</sup> Freeland de bâtir un réseau on ne peut plus impressionnant de contacts parmi les économistes les plus influents et les milliardaires les plus puissants de la planète durant deux décennies de journalisme au prestigieux *Financial Times* de Londres et ailleurs? M<sup>me</sup> Freeland se disait « amie » avec tous les habitués du Forum économique mondial de Davos, en Suisse, toutes tendances confondues, du milliardaire américano-hongrois et bailleur de fonds du Parti démocrate George Soros jusqu'à Stephen Schwarzman, riche financier américain et républicain, devenu conseiller économique de Donald Trump.

Avec de tels contacts et de telles aptitudes interpersonnelles, M<sup>me</sup> Freeland semblait être la femme parfaite pour mener les négociations avec le gouvernement Trump sur la refonte de l'Accord de libre-échange nord-américain, de loin l'enjeu numéro un pour le gouvernement Trudeau. La sauvegarde de l'ALENA passera inévitablement par une grande séduction auprès du président américain et de ses plus proches collaborateurs à la Maison-Blanche, qui ont besoin de traduire le slogan « America First » de la campagne en résultats tangibles pour l'électorat protectionniste qui a mis M. Trump au pouvoir. Le Canada doit ainsi permettre à M. Trump de déclarer victoire en obtenant des concessions de son partenaire du nord sans pour autant mettre en péril l'accès au marché américain pour les exportateurs canadiens ou créer des mécontents ici en trop cédant aux Américains. C'est un défi de taille.

M<sup>me</sup> Freeland a beau multiplier les demandes canadiennes, exigeant par exemple que les États-Unis facilitent la syndicalisation des travailleurs, en espérant que les Américains deviendront moins exigeants en contrepartie, elle sait pertinemment que de telles demandes seront rejetées du revers de la main par le gouvernement Trump. De toute façon, de telles demandes relèvent du théâtre politique visant à impressionner les syndicats canadiens, dont la puissante centrale Unifor qui représente les travailleurs de l'automobile en Ontario et qui, en 2015, a placé la défaite du gouvernement Harper avant son appui traditionnel envers le Nouveau Parti démocratique.

Non, la survie de l'ALENA dépendra de la capacité de M<sup>me</sup> Freeland à faire un *deal* politique avec Washington. Ses charmes ne suffiront pas à eux seuls, comme en témoigne Paul Magnette, le ministre-président de la petite région belge de la Wallonie. Il compte parmi ceux qui ont été laissés indifférents par la méthode Freeland.

Alors ministre du Commerce international, à l'automne de 2016, M<sup>me</sup> Freeland lui aurait offert une rencontre à Ottawa avec M. Trudeau, après laquelle il pouvait se faire photographier avec le très populaire premier ministre canadien, s'il abandonnait son opposition à l'entente de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne, l'AECE. Elle pensait « que c'était un jeu que je faisais, que c'était juste une stratégie personnelle, et j'ai très amicalement expliqué à M<sup>me</sup> Freeland qu'il ne s'agissait pas d'une stratégie personnelle », a confié M. Magnette au *Globe and Mail* en mars dernier. Il n'a surtout pas aimé les larmes (de crocodile?) que M<sup>me</sup> Freeland a versées en claquant la porte aux négociations, alors au point mort, déplorant que la Wallonie puisse rejeter un pays aussi « gentil et sympathique » que le Canada. Ce n'était pas digne d'un grand pays, a-t-il dit.

Des tractations de dernière minute au niveau de l'UE ont permis de garder l'AECE en vie — l'accord s'appliquera de façon provisoire à partir du 21 septembre — mais M. Magnette insiste pour dire qu'il n'a pas dit son dernier mot. Il compte reprendre ses demandes lors de la ratification finale de l'accord dans les mois à venir.

Une chose est certaine, M<sup>me</sup> Freeland aura besoin de bien plus que des larmes pour sauver l'ALENA.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les chefs de police à travers le Canada ont de sérieux doutes quant à leur capacité de faire respecter la loi légalisant la marijuana.

### MARIJUANA

## Ottawa va trop vite pour la police

Les corps policiers n'auront pas les moyens d'appliquer la loi, disent les chefs

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

À tour des policiers du pays de prévenir qu'ils ne seront pas prêts à temps pour la légalisation de la marijuana l'été prochain. Car la future loi leur ajoutera du boulot, ont-ils prévenu, puisqu'ils devront patrouiller sur les routes pour déceler les conducteurs qui ont consommé et dénicher les citoyens qui abriteront des usines à marijuana au profit du crime organisé.

Le constat des policiers invités au comité parlementaire qui épluche la loi légalisant la marijuana était pour le moins alarmant. « Si la loi est prête à être lancée pour juillet 2018, la police ne sera pas prête au 1<sup>er</sup> août 2018. C'est impossible », a prévenu Rick Barnum, de la Police provinciale de l'Ontario. Un avertissement repris par l'Association canadienne des chefs de police, qui a officiellement demandé au fédéral de ralentir la cadence pour donner le temps aux policiers de se préparer aux projets de loi fédéral et provinciaux une fois que ceux-ci auront été adoptés.

La veille, le gouvernement de la Saskatchewan disait craindre lui aussi de ne pas réussir à respecter l'échéancier fédéral.

Malgré tout, Ottawa garde le cap. « Notre objectif reste le même, juillet 2018 », a tranché mardi Joël Lightbound, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé.

Les policiers craignent cependant de ne pas

parvenir à gérer la culture personnelle, qui sera autorisée à raison de quatre plants par résidence. Les entrées par effraction et les vols dans les domiciles risquent d'exploser, selon les forces de l'ordre, tandis que les citoyens dépasseront les limites de possession permises et s'en serviront pour alimenter le marché noir. « De croire qu'il y aura, sur un bord de fenêtre, quatre petits plants qui poussent dans un petit bol et que, un jour à un moment donné, ils produiront un peu de bourgeons et que quelqu'un se roulera un joint, ce n'est pas raisonnable. Pas dans le monde d'aujourd'hui. Ce n'est pas notre expérience », a martelé M. Burnam, de la police ontarienne. Il croit plutôt que le crime organisé s'emparera d'immeubles à logements au complet, payant les résidents afin qu'ils fassent chacun pousser quatre plants pour les refiler ensuite aux criminels.

Quant aux routes canadiennes, les policiers s'attendent à ce qu'elles soient remplies de conducteurs aux facultés affaiblies. Il manque d'experts capables de déceler les effets de la drogue — par rapport à ceux de l'alcool. Leur formation n'est offerte qu'aux États-Unis et il faudra des mois pour en entraîner des milliers. Les corps policiers devront en outre se procurer des appareils de dépistage du cannabis, ont-ils souligné.

Des représentants du Colorado et de l'État de Washington sont venus tempérer certaines craintes, eux qui ont légalisé la marijuana récréative au cours des dernières années. Soit, les statistiques de conduite avec facultés affai-

blies ont augmenté dans les deux cas, mais la police ne répertoriait pas les conducteurs ayant consommé le cannabis avant de le légaliser. « Une hausse des cas d'infraction peut découler de signalements plutôt que d'un taux réel de cas », a expliqué Michael Hartman, du département du Revenu du Colorado. Quant aux appareils de dépistage, qui peinent à mesurer le taux d'intoxication puisque le niveau de THC n'affecte pas tout le monde de la même façon, M. Hartman a rappelé que la technologie qui a créé les éthylomètres n'existait pas quand l'alcool a été légalisé.

### Trop criminel, selon le Barreau

Le projet de loi C-45 prévoit d'autoriser la possession de 30 grammes pour les adultes, mais de moins de cinq grammes pour les mineurs, qui ne seraient toutefois pas accusés au criminel. Une iniquité qui pose problème au Barreau du Québec. « Les jeunes ne devraient pas avoir de peines plus sévères que les adultes pour un même comportement », a critiqué Pascal Levesque.

L'avocate criminaliste Anne London-Weinstein s'inquiète en outre du sort des Canadiens qui acceptent de payer une contravention, s'ils possèdent 20 grammes ou deux plants de trop, sans savoir ce qu'il adviendra de leur dossier judiciaire. Celui-ci sera « distinct », mais la loi ne précise pas qui pourra le consulter. *Le Devoir* révélait cet été que les corps policiers et les douaniers y auraient accès.

Le Devoir

### FISCALITÉ

## Les médecins ont droit au congé parental

Une accusation lancée contre Justin Trudeau était sans fondement

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

L'intention d'Ottawa de resserrer les règles fiscales s'appliquant aux corporations privées passe mal auprès des médecins, qui disent avoir besoin des économies générées pour notamment se payer des congés parentaux. Mardi, c'était au tour du premier ministre de Terre-Neuve de mettre en garde contre une réforme qui ferait, à son avis, fuir les médecins des régions. La réalité, c'est que les congés parentaux pour médecins existent déjà presque partout au pays.

Le gouvernement de Justin Trudeau veut mettre fin au saupoudrage salarial. Il s'agit pour un professionnel de s'incorporer et de verser un salaire à des membres adultes de sa famille même si ces personnes n'effectuent aucun travail pour la corporation. En divisant ainsi ses revenus, le professionnel se retrouve avec une facture fiscale à payer moins élevée. Des vidéos en ligne expliquent aux médecins pourquoi ils ont intérêt à s'incorporer de la sorte. L'une d'elles calcule que le médecin qui saupoudre un revenu de 200 000 \$ entre lui et deux proches peut économiser environ 20 000 \$ par année.

La semaine dernière, alors qu'il se trouvait à Kelowna pour la réunion estivale de son caucus, Justin Trudeau a été interpellé par des médecins qui ont fait valoir que ce mécanisme per-

mettait de payer un conjoint pour qu'il reste à la maison s'occuper des enfants. Lorsque M. Trudeau a fait valoir qu'il existait des congés parentaux pour les médecins, il s'est fait traiter de menteur.

Après vérification, on a observé que 9 des 10 provinces canadiennes offrent effectivement un congé parental aux médecins. Ce congé est de 17 semaines, sauf en Saskatchewan où il est de 20 semaines. Le montant versé est de 1000 \$ par semaine dans cinq provinces, de 1200 \$ à Terre-Neuve et au Manitoba et de 1300 \$ en Saskatchewan. Seule l'Île-du-Prince-Édouard, où pratiquent 246 médecins, n'offre pas de congé parental.

Si la durée de ce congé est moins longue que celui offert par Ottawa à tous les travailleurs salariés (50 semaines), il est cependant beaucoup plus généreux. Le programme fédéral ne remplace que 55 % du salaire assurable, jusqu'à concurrence de 543 \$ par semaine.

Au Québec, la situation est encore plus confortable, les médecins se qualifiant au programme d'assurance parentale de la province de 50 semaines, à 970 \$ par semaine pour la première moitié, puis à 765 \$. De surcroît, ils peuvent en parallèle se prévaloir d'un programme mis sur pied pour eux en 1996 accordant 12 semaines de congé à raison de 1500 \$ par semaine pour les omnipraticiens et de 2400 \$ pour les spécialistes. Les médecins travaillant en pratique privée peu-

vent aussi se qualifier à une indemnisation supplémentaire allant de 8000 \$ à 12 000 \$.

L'Association médicale canadienne n'a pas voulu accorder d'entrevue au *Devoir*. Une porte-parole a redirigé nos demandes vers le site Internet de l'organisation, où on peut entendre la présidente, Gigi Osler. « Nous avons entendu des histoires difficiles de femmes qui disent que ces changements fiscaux les désavantageront, dit-elle. Certaines ont dit qu'elles sont fatiguées et frustrées d'avoir à choisir entre leur emploi de rêve — être médecin — et devenir mère. »

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) appuie les changements proposés. En tant que salariées, les infirmières ne se qualifient pas à l'incorporation et aux avantages fiscaux qu'Ottawa veut éliminer. « Nous croyons que chaque palier du gouvernement a le devoir d'assurer que tous les contribuables, y compris ceux dans la tranche de revenu la plus élevée, paient leur juste part », dit la déclaration officielle. L'AIIC s'est depuis défendue de faire de cet enjeu un débat entre médecins et infirmières.

À Saint-Jean mardi, le premier ministre terre-neuvien, Dwight Ball, a demandé au cabinet de Justin Trudeau, qui s'y réunissait en vue de la rentrée parlementaire, d'expliquer clairement les « conséquences » des changements envisagés. « Je veux m'assurer que nous aurons assez de médecins, assez de fournisseurs de soins de santé. »

Le Devoir

## ACTUALITÉS

PROCÈS NATHALIE  
NORMANDEAUUne durée  
d'au moins  
quatre  
mois  
à prévoirMARIE-MICHÈLE SIOUÏ  
à Québec

Le procès de l'ex-vice-première ministre Nathalie Normandeau et de ses cinq coaccusés durera au moins quatre mois, a estimé mardi la Couronne, qui s'est aussi dite prête à aller de l'avant avec les procédures.

Devant les médias, le procureur de la poursuite, Claude Dussault, a révélé avoir en main une liste de 139 témoins, qui pourraient être appelés à la barre pendant le procès pour fraude, complot et corruption de fonctionnaires des six coaccusés, parmi lesquels figure aussi l'ex-organisateur libéral et ministre Marc-Yvan Côté.

«Selon nous, la durée tourne autour de quatre mois, pour présenter notre preuve au moins», a déclaré M<sup>e</sup> Dussault, en ajoutant qu'il ne peut pas présumer du temps qui sera requis par la défense. La poursuite, a-t-il aussi confirmé, n'entend pas en appeler de la décision du juge Richard Grenier, qui a accédé la semaine dernière à la demande de la défense, qui souhaitait que les accusés soient jugés devant un juge seul, et non un jury.

«Nous prenons acte de la décision. On aurait trouvé souhaitable qu'ils soient jugés par leurs pairs. Cependant, selon leur volonté, ils désirent aller à la Cour du Québec, alors nous serons prêts, nous sommes déjà prêts à aller devant la Cour», a dit M<sup>e</sup> Dussault.

Les 139 témoins que la poursuite a sélectionnés ne seront pas nécessairement entendus à la barre. La preuve peut contenir des «admissions», si la poursuite et la défense s'entendent sur certains faits, qui n'auraient alors pas à être débattus en Cour.

Nathalie Normandeau, Marc-Yvan Côté et leurs coaccusés Bruno Lortie, François Roussy, France Michaud, Mario Martel et Ernest Murray ont été arrêtés en mars 2016 et accusés de divers chefs de complot, corruption de fonctionnaires et abus de confiance. Ernest Murray, un ancien attaché politique de Pauline Marois, a plaidé coupable au mois d'août d'avoir conseillé à une personne de commettre un acte criminel, sans toutefois que ce geste soit commis. Il a obtenu une absolution conditionnelle et une probation de six mois. Il devrait vraisemblablement s'en tirer sans casier judiciaire.

Le Devoir

Des formations pour protéger de la violence  
les employés de la santé sont réclamées

ANNABELLE CAILLOU

Inquiets de voir les cas de violence au travail se répéter dans le secteur de la santé, des travailleurs et experts du milieu demandent une meilleure formation du personnel pour prévenir les agressions dans les milieux plus à risque.

Menaces, insultes, coups de pied, gifles... les employés œuvrant auprès des malades sont souvent victimes de violence sur leur milieu de travail. Il y a deux semaines, un homme de 25 ans a violemment agressé une infirmière et une préposée aux bénéficiaires à l'Hôpital général de Montréal.

En 2015, sur l'ensemble des secteurs d'activité, la plus grande part des lésions attribuables à la violence en milieu de travail (soit 32,8%) concernait le personnel de la santé. 664 cas ont été enregistrés par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Des chiffres qui inquiètent le directeur du Centre d'étude sur le trauma à l'Institut uni-

versitaire en santé mentale de Montréal, Stéphane Guay. À ses yeux une meilleure formation des employés travaillant avec des patients susceptibles d'avoir un comportement violent est nécessaire pour réduire le nombre d'agressions, particulièrement en milieu hospitalier psychiatrique.

Une opinion partagée par Daniel-Martin Leduc qui travaille aux urgences de l'Hôpital général de Montréal. «Le problème doit être pris en amont, il

**Il y a deux semaines, un homme de 25 ans a violemment agressé une infirmière et une préposée aux bénéficiaires à l'Hôpital général de Montréal**

faudrait une formation adéquate pour être préparé à ça au quotidien», estime M. Leduc.

L'infirmier confie assister à des scènes de violence verbale et physique chaque jour. Son ancienne collègue Marie-Eve Carignan et lui ont été agressés

par une patiente en psychiatrie l'année passée. «Elle m'a d'abord fait des menaces de mort, ensuite elle s'est jetée sur moi. Elle me tenait par les cheveux et me frappait», raconte M<sup>me</sup> Carignan. Il a fallu que M. Leduc, lui-même mordu «jusqu'au sang», lui vienne en aide.

Aucune obligation

Au Québec, plusieurs formations sont proposées par des organismes et associations se souciant de la sécurité des travailleurs. Mais rien n'oblige les établissements de santé à les offrir à leurs employés. «Les établissements sont responsables et autonomes dans le choix des formations données à leur personnel, dont ils sont les mieux placés pour identifier les besoins spécifiques», indique le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Dans ses recherches, M. Guay a pu évaluer les effets de la formation Oméga.

Proposée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur des affaires sociales depuis la fin des années 1990, cette approche est de plus en plus utilisée dans le secteur psychiatrique, note-t-il. «C'est une méthode de pacification verbale. Elle permet d'identifier un individu qui montrerait des indices de violence ou d'agressivité et d'intervenir avant qu'il passe à l'acte».

«Ça donne confiance [aux employés] de bien gérer leurs patients et on voit une amélioration de leur santé mentale.» M. Guay reconnaît par contre qu'il n'a pas été prouvé que le nombre d'agressions diminue significativement après la formation. «En même temps, si on apprend à dépister les comportements violents, c'est logique qu'on en déclare davantage.»

De son côté, la présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, Régine Laurent, estime que la formation «ne règle pas tout» et montre du doigt les compressions budgétaires du gouvernement qui forcent la

réduction du personnel. «C'est difficile d'intervenir seul face à une personne en crise. Il faut évaluer un quota de personnel selon les besoins des patients».

Banalisation du problème

«C'est pas normal de subir de la violence en milieu de travail, il faut le dénoncer», s'offusque M<sup>me</sup> Laurent, soulignant que trop d'employés ne rapportent pas avoir été victimes d'une agression.

M. Guay a en effet constaté qu'une culture de la banalisation de la violence règne dans le milieu. «Ça fait partie de la job. Certains ont même peur d'être jugés négativement par leurs collègues ou supérieurs s'ils veulent se plaindre.»

Selon lui, les directeurs des services de santé devraient justement suivre une formation pour faire de la prévention et effectuer un suivi adéquat auprès de leurs employés victimes de violence. Une prise en charge à l'heure actuelle «quasi inexistante», note-t-il.

Le Devoir

Les minières boycottent les comités de sécurité  
des travailleurs, dénoncent les Métallos

ALEXANDRE SHIELDS

L'Association minière du Québec «boycotte» depuis près d'un an des comités de travail sur la santé et la sécurité, dénonce le Syndicat des Métallos. Il demande donc au gouvernement de tout mettre en œuvre pour améliorer la situation des travailleurs, après une fin de semaine au cours de laquelle trois mineurs ont été blessés et un tué au Québec.

L'Association minière du Québec (AMQ), qui représente les intérêts des entreprises du secteur, ne siège effectivement plus depuis plusieurs mois aux sous-comités de travail de la Commission des normes, de l'équité et de la santé et la sécurité (CNESST).

Cette situation compromet les efforts des dernières années pour améliorer la sécurité des travailleurs du secteur minier, selon ce qu'a fait valoir mardi le Syndicat des Métallos.

«Tout est paralysé en matière de prévention et d'élaboration de plans d'action en santé et sécurité du travail», a affirmé le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau. Nous dénonçons aujourd'hui l'AMQ, ce lobby des minières qui semble avoir donné un mot d'ordre de bouter les comités de la CNESST parce qu'ils ne sont pas d'accord avec une ordonnance. Ils se livrent à des avocasseries et à des enfantillages alors que des vies de travailleurs sont en jeu.»

Le Devoir



GÉRALD DALLAIRE LE DEVOIR

L'Association minière du Québec ne siège plus depuis plusieurs mois aux sous-comités de travail de la Commission des normes, de l'équité et de la santé et la sécurité (CNESST).

Ce «boycottage» a été lancé à la suite d'une décision de la CNESST, qui a interdit le recours à une méthode précise d'extraction de minerai en présence de charges explosives. Une décision qui est d'ailleurs contestée par l'AMQ devant le Tribunal administratif du travail (TAT).

L'AMQ reconnaît que son absence aux rencontres des comités tenues sous l'égide de la CNESST est liée à ce dossier. Mais selon ce qu'a indiqué sa présidente-directrice générale,

Josée Méthot, «il y a un manque de disponibilité» des représentants de l'industrie minière. Le «dossier compliqué» qui est actuellement débattu devant le TAT «mobilise toutes nos ressources», a-t-elle ajouté.

Prévention nécessaire

Les Métallos interpellent donc le ministre du Travail, Dominique Vien, lui demandant d'intervenir dans le dossier de la santé et de la sécurité des travailleurs du secteur minier.

Au cabinet de la ministre, on

a dit mardi que des démarches formelles ont été entreprises auprès de la CNESST afin de lui demander de «convoquer les parties pour trouver une date pour une prochaine rencontre» des comités de travail sur la santé et la sécurité.

La ministre Vien demande aussi à l'AMQ de cesser son boycottage du travail des comités en question. «La ministre demande à l'AMQ de retourner siéger aux comités-conseils sur la santé et la sécurité. Ce n'est pas parce qu'il y a

un dossier qui est actuellement devant le Tribunal administratif du travail qu'il faut bloquer tous les autres sujets qui concernent la prévention, mais aussi la santé et la sécurité au travail», a expliqué son attaché de presse, Florent Tanlet.

Du côté de l'AMQ, M<sup>me</sup> Méthot a répliqué que les comités de la CNESST constituent «un moyen parmi tant d'autres de travailler à l'amélioration» de la santé et de la sécurité au travail. Elle a d'ailleurs réaffirmé que l'industrie «continue de travailler à la prévention des accidents» et à la «protection de la vie des travailleurs».

Des mots qui ne rassurent pas le Syndicat des Métallos. Ses représentants ont d'ailleurs rappelé que trois travailleurs ont été blessés dimanche à la mine Westwood, propriété d'Iamgold, en Abitibi. Un autre travailleur est mort samedi, cette fois à la mine Kiena, à Val-d'Or.

Selon des données fournies par la CNESST, on comptait plus de 670 travailleurs blessés en 2016 dans le secteur «mines, carrières et puits de pétrole» au Québec. La majorité des incidents sont liés au secteur minier. En moyenne, entre 2012 et 2016, on compte 703 travailleurs blessés chaque année. Le Syndicat des Métallos a aussi recensé 16 décès en 10 ans dans des mines du Québec.

Le Devoir

## AVIS LA DÉMOCRATIE RECRUTE!

Le Directeur général des élections du Québec recherche des directrices ou directeurs du scrutin.



Vous possédez :

- un leadership mobilisateur;
- un excellent sens de l'organisation;
- de l'expérience en gestion;
- des habiletés en informatique.

Vous occupez déjà un emploi?

Votre employeur doit vous accorder un congé sans solde pour exercer vos fonctions de directrice ou directeur du scrutin.

Nous vous offrons :

- une rémunération minimale de 20 000 \$ pour une élection;
- le soutien d'une équipe professionnelle, compétente et dévouée;
- un mandat de 10 ans.

Le défi vous intéresse?

Pour savoir si vous êtes admissible à postuler dans l'une des circonscriptions concernées et pour vous inscrire, visitez le [electionsquebec.qc.ca/recrutement](http://electionsquebec.qc.ca/recrutement).

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBECUn BEI pour  
les enquêtes  
sur les policiers,  
demandent Le  
Devoir et Québecor

Devant la commission Chamberland, mardi, Le Devoir et Québecor ont demandé que toute enquête touchant une allégation d'infraction criminelle commise par un policier soit menée par un organe indépendant. Ce serait donc une instance du type du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI), peut-être même celui-ci, qui mènerait de telles enquêtes, et non le département des affaires internes d'un service de police, a plaidé leur procureure, M<sup>e</sup> Julie Carlesso. «La mise sur pied du BEI, il y a quelques années, constitue une avancée pour l'impartialité et l'indépendance des enquêtes criminelles visant des policiers, mais également pour la confiance du public envers ces organisations et, de façon plus générale, envers l'administration de la justice», a plaidé M<sup>e</sup> Carlesso.

La Presse canadienne

## LE MONDE

## Les « fainéants » dans la rue !

Première mobilisation contre la réforme du Code du travail du président français

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant à Paris

La France est-elle partie pour une nouvelle série de manifestations de masse ? C'est la question que l'on se posait mardi à Paris alors que plusieurs dizaines de milliers de manifestants ont foulé le pavé dans la plupart des grandes villes de France. Pendant que le président Emmanuel Macron était sous le soleil des Antilles afin de conforter les sinistrés de l'ouragan Irma, son gouvernement affrontait à Paris ce qu'on désigne en France comme son baptême du feu.

À Paris, 24 000 personnes (60 000 selon les syndicats) ont défilé de Bastilles à la place d'Italie pour protester contre la réforme du Code du travail. Même si les mobilisations ne semblaient pas dépasser en nombre celles de 2016 contre la loi El Khomri, la centrale syndicale CGT se déclarait satisfaite d'avoir fait le plein de ses troupes. « C'est une première qui s'annonce réussie », a déclaré le président de la CGT, Philippe Martinez. Il faut dire que, contrairement à 2016, le syndicat Force ouvrière n'a pas appelé à manifester même si l'on retrouvait des syndiqués de cette centrale dans les cortèges.

Ulcérés de s'être fait traiter de « fainéants » vendredi à Athènes par le président — qui a dit qu'il ne céderait « ni aux fainéants, ni aux cyniques, ni aux extrêmes » —, les manifestants ont décliné le mot sur tous les tons. « Macron t'es foutu, les fainéants sont dans la rue », reprenaient de nombreuses pancartes. « Fainéants de tous les pays, unissez-vous ! » hurlaient des manifestants. « Trop fainéant pour trouver un slogan », avait même gribouillé un plaisantin. Le président a eu



THIBAUT CAMUS ASSOCIATED PRESS

Sur les pancartes, le président Macron était ciblé, comme ici à Paris, pour ses propos dans lesquels il promettait de ne céder « ni aux fainéants, ni aux cyniques, ni aux extrêmes ».

beau corriger le tir en disant qu'il ne visait pas les syndiqués mais les responsables politiques qui n'ont pas fait les réformes nécessaires, la presse a largement désapprouvé cette déclaration qui risque de marquer le quinquennat, selon plusieurs éditorialistes.

« Nous tiendrons ! »

Pas question cette fois de reculer devant la rue, martèle-t-on du côté du gouvernement. « Nous tiendrons », a déclaré le ministre de l'Économie, Bruno

Le Maire, sur Radio Classique. Alors que le président présente l'allègement des normes du travail comme le seul moyen de « gagner la bataille du chômage de masse », les syndicalistes dénoncent des ordonnances qui donnent « les pleins pouvoirs aux employeurs ». Le projet, qui sera adopté selon une procédure parlementaire expéditive, limite notamment les indemnités versées aux employés en cas de licenciement et donne

aux petites et moyennes entreprises afin de déroger aux accords sectoriels.

« La réforme contestée dans la rue a été approuvée par les Français dans les urnes, il est normal que nous allions jusqu'au bout », a déclaré le député Olivier Véran, membre de la majorité parlementaire.

Les manifestations avaient commencé à l'aube. Même s'ils ne protestaient pas contre la réforme du Code du travail, dès 7 h, des forains ont paralysé la place de l'Étoile.

Ils réclamaient la suppression d'une nouvelle réglementation qui les oblige à répondre à des appels d'offres alors que ces artistes du cirque fréquentent souvent les mêmes villes depuis des décennies. Des milliers de camions, dont plus de 400 à Paris, ont bloqué le trafic un peu partout en France. La CGT a recensé 180 manifestations dans l'Hexagone et 4000 appels à la grève.

Entre 2000 et 5000 personnes ont aussi envahi les rues de Nice, où les transports

en commun ont été entièrement paralysés. Du jamais vu depuis 2006. Place de la Bastille, les traditionnels « casseurs » cagoulés s'en sont pris aux vitrines et aux affiches. À Lyon aussi, les policiers ont dû faire usage des grenades lacrymogènes. Si le métro parisien roulait normalement, les grévistes ont paralysé entre 50% et 80% des trains sur les lignes de banlieue.

## De nouvelles manifestations

Ce premier bras de fer avec les syndicats est considéré en France comme crucial pour la suite des réformes libérales que veut entreprendre le nouveau président. Celui-ci annonce notamment la suppression des régimes de retraite spéciaux, comme ceux particulièrement avantageux des cheminots, une réduction des aides au logement et une suppression partielle de l'impôt sur la fortune.

Des réformes sur lesquelles les Français sont partagés. Selon un sondage publié la semaine dernière dans *Le Figaro*, 64% d'entre eux soutiennent la volonté d'Emmanuel Macron de réformer le modèle économique et social français. Mais 61% des sondés jugent que le président a pris de mauvaises décisions dans ces domaines. Signe de ces divisions, même au Parti socialiste, il n'y a pas de consensus sur la participation aux manifestations syndicales.

La CGT doit se mobiliser à nouveau le 21 septembre, 24 heures avant la présentation au Conseil des ministres du projet de réforme du Code du travail. Le président de La France insoumise, Jean-Luc Mélenchon, a aussi appelé à manifester le 23 septembre.

Le Devoir

## CATALOGNE

## La police sommée d'empêcher le référendum

Barcelone — Le parquet de Catalogne a ordonné mardi à tous les corps de police de cette région espagnole d'empêcher le référendum d'autodétermination convoqué par le gouvernement régional indépendantiste et interdit par la justice.

Dans un document diffusé dans la matinée, le parquet (l'équivalent du bureau du procureur général) s'adresse à « toutes les unités de police », la Garde civile, la police nationale et les Mossos d'Esquadra, dépendant du gouvernement catalan, et leur ordonne d'agir contre les autorités, fonctionnaires ou particuliers « afin d'éviter la commission de délits ».

« Les fonctionnaires de police [...] adopteront directement les mesures nécessaires pour saisir les moyens ou instruments destinés à préparer ou à organiser le référendum illégal », peut-on lire à propos du scrutin prévu le 1<sup>er</sup> octobre. Parmi ces mesures, le parquet évoque la saisie des « urnes, enveloppes électorales, manuels d'instructions pour les assesseurs des bureaux de vote, formulaires électoraux, propagande électorale, éléments informatiques, ainsi que tout autre matériel de diffusion, de promotion ou d'exécution du référendum illégal ».

Le gouvernement régional présidé par le séparatiste Carles Puigdemont a convoqué le 6 septembre un référendum d'autodétermination et se montre déterminé à l'organiser en dépit de son interdiction par la Cour constitutionnelle et l'opposition du gouvernement central de Mariano Rajoy.

Le parquet a requis des poursuites contre M. Puigdemont et chaque membre de son gouvernement, les accusant de désobéissance, de prévarication et de malversation de fonds publics, ce dernier délit entraînant des peines allant jusqu'à huit ans de prison.

Il a également demandé la fermeture du site Internet faisant la promotion du référendum, et aux médias de ne pas diffuser de publicité institutionnelle liée au référendum.

Cela met notamment les Mossos d'Esquadra dans une situation compliquée, puisque le parquet leur ordonne d'agir contre le gouvernement régional dont ils dépendent directement. « Les Mossos sont là pour servir tous les citoyens, pas quelques-uns », a déclaré dans la matinée le ministre espagnol de la Justice, Rafael Catala, à la télévision publique.

Agence France-Presse

## Bagdad hostile à la consultation kurde

Le Parlement irakien a exprimé mardi son opposition catégorique au référendum sur l'indépendance du Kurdistan, à moins de deux semaines de la tenue de cette consultation à l'origine de remous dans la région. De son côté, le Parlement du Kurdistan, qui n'a pas siégé depuis plus de deux ans, a annoncé qu'il se réunirait jeudi afin de voter pour le référendum annoncé en juin par le président de la région autonome, Massoud Barzani. La consultation est prévue le 25 septembre dans cette région du nord de l'Irak, qui bénéficie depuis 1991 d'une autonomie qui s'est élargie au fil des ans. Les responsables kurdes ont affirmé qu'une victoire du Oui n'entraînerait pas aussitôt l'annonce de l'indépendance, mais leur permettrait de lancer, en position de force, de nouvelles négociations avec le pouvoir à Bagdad. Les autorités fédérales n'ont cessé de répéter ces derniers mois que la consultation était contraire à la Constitution.

## Les Keys face à l'ampleur des dégâts d'Irma

Trump sera en Floride jeudi, Macron se rend à Saint-Martin

LEILA MACOR à Islamorada

KARIM LEBHOUR à Washington

Bâtiments effondrés, maisons mobiles écrasées, tonnes de débris à perte de vue : l'ouragan Irma a laissé derrière lui des dégâts considérables dans l'archipel des Keys, en Floride, où 85% des habitations sont totalement ou partiellement détruites.

Le président américain, Donald Trump, se rendra jeudi en Floride pour constater l'ampleur des dommages, accompagné de son épouse Melania, a annoncé mardi la Maison-Blanche.

Dans les Caraïbes, le président français a visité l'île franco-néerlandaise de Saint-Martin, l'une des plus durement frappées par Irma et où les critiques fusent sur la lenteur des secours.

L'archipel des Keys, une langue de terre souvent très étroite à seulement quelques mètres au-dessus du niveau de la mer, offrirait mardi un spectacle de désolation.

« En gros, toutes les maisons dans les Keys ont été touchées d'une façon ou d'une autre », a indiqué mardi le chef de l'agence américaine des situations d'urgence (FEMA), Brock Long.

Quelque « 25% des maisons dans les Keys ont été détruites, et 60% ont été endommagées ».

Dans le reste de la Floride, moins sévèrement touché, la vie reprenait lentement un cours normal. Plus de 15 millions de personnes restaient toujours privées d'électricité, auxquelles s'ajoutent un million de personnes dans l'État voisin de Géorgie. L'aéroport de Miami a repris mardi une activité limitée, opérant à 30% de ses capacités. La ville n'a pas échappé aux pillages et 25 personnes ont été arrêtées.

Accueil contrasté pour Macron

Mais c'est dans les Caraïbes



CHRISTOPHE ENA ASSOCIATED PRESS

Le président français Emmanuel Macron a rencontré des sinistrés dans les rues de Saint-Martin, mardi.

que l'ouragan Irma, le plus puissant jamais mesuré dans l'Atlantique, a été le plus destructeur, faisant près de 40 morts.

Emmanuel Macron a reçu un accueil contrasté à Saint-Martin où les habitants critiquent le manque d'organisation et de réactivité des services de l'État. Cinq jours après le passage de l'ouragan, l'île franco-néerlandaise vit encore dans la psychose des pillages, alors qu'Irma a fait au moins 11 morts et plusieurs disparus dans les îles françaises, ainsi que 4 dans la partie néerlandaise.

« On est restés quatre, cinq jours sans aide, à se défendre tout seuls contre des gens armés », rapportait Fabrice, propriétaire de restaurant vivant à Saint-Martin depuis 15 ans et rapatrié en métropole lundi. « La gestion de l'État français ? Je suis vraiment désolé, mais zéro. On n'a pas du tout été soutenus. »

« Je comprends la colère de gens qui ont tout perdu ou beaucoup. Il faut maintenant une réponse à la hauteur du défi pour faire renaître Saint-Martin », a répondu le chef de l'État.

Agence France-Presse

## Évasion massive de prisonniers

Londres — Le gouvernement britannique a reconnu mardi que plus de 100 prisonniers « très dangereux » s'étaient évadés d'une prison des îles Vierges britanniques après le passage de l'ouragan Irma. Cette situation a causé « une menace sérieuse d'effondrement total de la loi et l'ordre dans les îles Vierges britanniques », a déclaré Alan Duncan, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, devant le Parlement. M. Duncan a précisé que des militaires avaient été déployés dans la zone pour assurer la sécurité, mais il n'a pas détaillé combien de détenus avaient pu être rattrapés. Le quotidien britannique *Daily Telegraph* citait mardi un document du gouvernement suggérant que 60 prisonniers étaient toujours en fuite. Le ministre britannique des Affaires étrangères, Boris Johnson, s'est rendu mardi dans les Caraïbes. Comme la France et les Pays-Bas, le Royaume-Uni est montré du doigt pour sa gestion de la catastrophe.

## Congédié?

Voyez

François Gendron avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



## ÉDITORIAL

## ÉNERGIE EST

## Le pipeline à oublier

À la demande de TransCanada, l'Office national de l'énergie (ONE) accepte de suspendre l'examen du projet de pipeline Énergie Est jusqu'au début d'octobre. De la suspension à l'annulation définitive, il n'y a qu'un pas que la compagnie devrait franchir, pour des raisons environnementales autant que financières, sociales et même politiques.

Dans le communiqué publié jeudi dernier, TransCanada justifie sa demande de suspension des audiences de l'ONE par la nécessité de procéder à « une analyse plus minutieuse des changements récemment annoncés par l'ONE en ce qui a trait à la liste des enjeux et des aspects environnementaux des projets, tout en évaluant l'impact de ces changements sur les coûts, l'échéancier et la viabilité des projets ». Malgré le style bureaucratique, tout est là.

Rappelons que l'ONE a décidé, le mois dernier, de prendre en compte les gaz à effet de serre (GES) émis au moment de l'extraction et de la consommation du pétrole transporté par ce nouveau pipeline. Il s'agissait là d'une grande victoire pour les environnementalistes, qui ont toujours soutenu que le projet allait favoriser une augmentation nette de la production de pétrole et ainsi nuire à l'atteinte des engagements canadiens contenus dans l'Accord de Paris.

Pour le Québec, l'annulation possible du projet Énergie Est est une bonne nouvelle puisque ce pipeline n'aurait que des retombées économiques à court terme, le temps d'enterrer les 625 km de tuyaux utilisés pendant les soixante prochaines années au moins.

Une petite fraction seulement de ce pétrole destiné à l'exportation aurait été raffinée à l'une ou l'autre des installations existantes le long du parcours total de 4600 km qui sépare l'Alberta du Nouveau-Brunswick.

Or, depuis que le président Trump a signé le décret qui redonne vie à l'autre grand projet de pipeline de TransCanada, Keystone XL, et qu'Ottawa a donné son aval à celui de Kinder Morgan pour exporter vers l'Asie, Énergie Est retombe au bas de la liste des priorités.

La chute du prix des hydrocarbures n'est pas non plus étrangère à la décision de suspendre les travaux. À 50 \$ le baril au lieu de 100 \$ il y a quelques années, la rentabilité des projets d'exploitation du sable bitumineux n'est plus la même et plusieurs multinationales de l'exploitation ont retiré leurs billes. Il ne suffit pas de construire des pipelines, encore faut-il signer des contrats à long terme avec les producteurs pour assurer un retour sur l'investissement. Selon les dernières évaluations, le Canada devrait accroître sa production de brut de quelque 1,5 million de barils par jour d'ici 2030, soit une quantité inférieure aux projets de pipeline déjà acceptés qui totalisent 1,8 million de b/j. Dans ces conditions, il paraît de plus en plus téméraire d'investir 15,8 milliards de dollars dans Énergie Est pour ajouter 1,1 million de capacité quotidienne de transport au moment où les États-Unis deviennent eux-mêmes des exportateurs nets d'hydrocarbures grâce au gaz et au pétrole de schiste.

Si TransCanada va quand même de l'avant malgré la réalité économique et l'opposition croissante d'une forte proportion du Québec, dont des dizaines de municipalités traversées par le projet, il n'y aura pas que le climat de la planète qui sera affecté, mais aussi le climat social et politique. Personne n'a besoin de ce genre de crise.

## LE PQ ET LE CÉGEP ANGLAIS

## Une proposition alambiquée

Fidèle à sa réputation, le chef du Parti québécois, Jean-François Lisée, a joué au funambule avec un « compromis » sur l'enjeu de la fréquentation du cégep anglais par des étudiants issus du réseau scolaire français. Il a réussi à manœuvrer afin d'éviter un affrontement alors qu'il était soumis à un vote de confiance, tout en maintenant, sur papier, sa position de maintenir le libre choix de l'enseignement au cégep. Mais la proposition retenue est alambiquée et on voit mal comment un gouvernement péquiste, qui compterait remettre la dentifrice dans le tube, pourrait l'appliquer.

Le PQ ne préconise pas, comme le souhaitent nombre de ses militants et comme il l'a déjà fait, l'application de la loi 101 au cégep, soit interdire aux étudiants issus du réseau scolaire français de fréquenter un cégep anglais. Mais c'est tout comme : les délégués réunis au congrès du PQ ont adopté une proposition visant à réduire graduellement le financement des cégeps anglais de façon à ce qu'il corresponde au poids démographique de la minorité anglophone historique. Il s'agirait de réduire de moitié le financement de ces cégeps et le nombre d'étudiants qu'ils accueillent. À l'heure actuelle, 16% des cégepiens fréquentent un établissement anglophone : cette proportion devrait passer à quelque 8%.

Le chef péquiste est capable de lire les sondages. Selon un récent coup de sonde de Léger, une majorité de Québécois, dont une majorité de francophones, s'oppose à l'application de la loi 101 au cégep.

Or un gouvernement dirigé par Jean-François Lisée ferait indirectement ce qu'il n'oserait faire directement. Au congrès, Marc Lavolette, qui militait depuis des mois pour qu'on étende la loi 101 au cégep, s'est posé en ardent défenseur de la proposition de compromis. « Le Québec nous regarde présentement. On veut reprendre le chemin des victoires », a-t-il soutenu. En clair, si le PQ ne veut pas nuire à ses chances de gagner les prochaines élections, il a intérêt à mettre sous le boisseau cette extension de la portée de la Charte de la langue française. On semble croire que les électeurs seront dupes ; comme analyse politique, nous avons déjà vu mieux.

Bref, le PQ aurait fait preuve de plus de cohérence — et de moins d'hypocrisie — en adoptant une proposition pour simplement étendre la loi 101 au cégep.

De son côté, sans aucune nuance, Philippe Couillard défend le droit des francophones et des allophones de fréquenter le cégep anglais. Si on suit sa logique, le Québec est mûr pour l'expansion de ce réseau compte tenu de sa popularité. Or, pour répondre au vœu d'un grand nombre de Québécois, il faut plutôt renforcer l'enseignement de l'anglais dans les cégeps francophones.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

## Philippe Couillard remanie son cabinet

Fallait-il vraiment se défaire du chef de cabinet? C'est un ami, diantre!



## L E T T R E S

## Oser choisir le secondaire public sur le Plateau ?

Je suis un « gars de Brébeuf ». Je garde de bons souvenirs (dont certains très vagues) et une certaine fierté de mon secondaire. J'éprouve aussi un certain malaise de n'avoir pas réalisé, lors de mon passage au privé, que j'étais du « bon bord » d'une forme de ségrégation scolaire. Trente ans plus tard, ma fille termine son secondaire à McMasterville, la « troisième école secondaire au Québec pour ce qui est de la qualité », même si elle est publique.

Là aussi, on fait de la ségrégation scolaire, car on y regroupe les meilleurs de toute la commission scolaire des Patriotes. Ma fille a vite remarqué le problème... et moi, comme père, j'ai eu le malaise de ne pas avoir remarqué que ce « meilleur secondaire public québécois » a importé un modèle de ségrégation des institutions privées pour se hausser au niveau de ces dernières. Certes, sans séparer les riches des pauvres, mais en retirant les « bolés » des écoles de quartier.

C'est, selon moi, ce qui fait le plus mal : soustraire des étudiants modèles, inspirants, qui pourraient aider les autres, de nos écoles dites « normales ». Comme s'il était normal que les élèves performants ne partagent pas la vie de ceux qui ont plus de difficulté, ou d'autres sortes de défis. J'arriverai dans quelque temps, pour une troisième fois, devant le choix d'une école secondaire.

Mon fils est en deuxième dans une exceptionnelle école primaire publique du Plateau Mont-Royal : un quartier d'artistes, d'universitaires et, avouons-le, gentrifié. L'école secondaire du quartier est l'une des écoles secondaires « ayant la pire réputation ».

Les parents de cette forteresse de Québec solidaire, du quartier des « intellos » et de la clique du Plateau, envoient donc la grande majorité de leurs enfants dans les écoles privées de Mont-Royal.

Mon fils ira au secondaire dans cinq ans. Je sens que, si rien ne change, j'enverrai mon « bolé » (je suis partial mais c'est vrai, il est vraiment brillant) étudier ailleurs que dans son quartier.

On ne peut pas attendre des libéraux

une solution à la ségrégation scolaire. Ce n'est pas dans leurs gènes.

Je pense qu'on peut changer les choses sur le Plateau, sur le terrain. Donner l'exemple, comme on l'a fait pour valoriser la vie de proximité, pour le transport actif et collectif et pour l'environnement. Il nous faudra du courage. Le courage de risquer, comme parents, d'envoyer nos enfants, y compris les doués, dans l'école de quartier.

J'ai la chance d'avoir cinq ans devant moi, pour m'impliquer, pour améliorer les choses et pour motiver mon voisinage à changer les choses pour « notre école secondaire de quartier », pour la rendre aussi exceptionnelle que nos écoles primaires.

Amis et parents du Plateau, et ceux de plusieurs autres quartiers en situation semblable, travaillons ensemble à améliorer nos écoles secondaires. Ça ne viendra pas par le haut, ça viendra d'un travail de terrain.

La ségrégation scolaire est une mauvaise idée collective, qu'il faut collectivement corriger.

Jean Beaudoin  
 Le 11 septembre 2017

## L I B R E O P I N I O N

## Soumettre le projet de REM à un « test climat »

JEAN-FRANÇOIS BOISVERT  
 SHAEN JOHNSTON

Climat Montréal

FRANCIS LAPIERRE  
 JOHN SYMON

Groupe Transparence

Lettre envoyée à David Heurtelet, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Comme vous le savez très bien, nos engagements de réduction des gaz à effet de serre (GES) sont ambitieux et leurs échéances sont très courtes. Pour respecter nos engagements, nous devons choisir les meilleurs projets disponibles, dès maintenant. Le Réseau électrique métropolitain (REM) est un projet de plus de 6 milliards, qui prendra la plupart des investissements en transport collectif pendant la prochaine décennie. Il nous semble donc pertinent de faire une évaluation complète des effets du projet sur les émissions de GES.

Le promoteur du projet, la Caisse de dépôt et placement du Québec filiale Infrastructures (CDPQ-Infra), a effectivement réalisé une étude à ce sujet : « Étude sur les gaz à effet de serre », datée du 1<sup>er</sup> février 2017. Par contre, cette étude comporte plusieurs lacunes majeures qui empêchent de conclure sur les mérites du projet.

La première lacune porte sur les effets du REM sur l'utilisation de l'automobile. L'étude présente (p. 15) une estimation de la réduction des GES associée à l'ex-

ploitation du REM, soit 35 049 tonnes de CO<sub>2</sub>, en 2021.

Cette réduction estimée est très modeste, soit un dixième de 1% des émissions du transport au Québec. Elle porte sur la réduction de voitures/km ou de bus/km, sans tenir compte des effets du projet sur l'étalement urbain. Il existe pourtant un consensus voulant que la hausse des émissions du transport soit directement liée à l'étalement urbain. L'étude de la CDPQ néglige donc l'enjeu le plus important à moyen et à long terme.

De plus, l'étude néglige complètement les effets du projet sur les autres services de transport collectif. Par exemple, le REM « enlèvera » une forte proportion des usagers des lignes de trains de Vaudreuil et de Candiac. Cela pourrait entraîner la fermeture de ces lignes et inciter plusieurs usagers à utiliser leur automobile au lieu du transport collectif.

## Émissions à court terme

Une autre lacune porte sur les émissions à court terme, dues à la construction du projet. Au tableau 4-4, l'étude présente une « Estimation des émissions totales résultantes des activités de construction du REM », soit 86 930 tonnes de CO<sub>2</sub>. Voici deux citations dans le texte (p. 17) qui indiquent que le titre du tableau est trompeur :

« L'estimation inclut les émissions associées au transport des matériaux et celles associées à la consommation de carburant par les équipements mobiles sur les chantiers » ;  
 « L'estimation des émissions de GES asso-

ciées à la construction du REM ne tient pas compte du cycle de vie complet des matériaux de construction, notamment des émissions associées à la production de l'acier et du béton. »

Un chercheur indépendant, Luc Gagnon, a comparé le REM avec trois projets similaires dont les analyses incluent la fabrication du ciment, qui est l'enjeu principal de la construction. Cette comparaison permet de conclure que les émissions de GES de la construction du REM dépasseront probablement 700 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. La construction du REM annulerait donc pendant 20 ans la baisse annoncée des émissions.

Globalement, l'étude de la CDPQ néglige ainsi plusieurs enjeux importants relatifs aux émissions de GES, dont l'étalement urbain et la fabrication du ciment. Nous vous demandons donc de combler ces lacunes, en réalisant une étude complète des émissions des GES. Une telle étude doit être réalisée par une institution indépendante de la CDPQ. Les résultats doivent être discutés publiquement, avant le début de la construction du projet. Une évaluation crédible devrait également considérer si d'autres projets permettraient d'offrir de plus grandes réductions des émissions, à moindres coûts.

Deux coalitions vous demandent donc que le Réseau électrique métropolitain (REM) soit soumis à un vrai « test climat ». La réduction des émissions de GES représente le plus grand défi de notre génération. En tant que ministre responsable de la Lutte contre les changements climatiques, nous espérons que vous y accorderez l'importance requise.

## IDÉES

## Des crédits d'impôt toujours pertinents

BERNARD LANDRY  
PAULINE MAROIS  
MICHEL AUDET  
MONIQUE JÉRÔME-FORGET  
ET RAYMOND BACHAND

Anciens ministres des Finances du Québec

**B**eaucoup d'encre a coulé ces dernières semaines au sujet des crédits d'impôt accordés par l'État québécois aux entreprises, qu'elles soient d'ici ou d'ailleurs, pour soutenir la production de titres multimédias. Cette mesure fiscale, nous l'avons mise en place ou soutenue tout au long de nos mandats respectifs au sein du gouvernement et nous estimons qu'il est de notre devoir de faire valoir les arguments fondamentaux à prendre en considération pour en évaluer le bien-fondé, d'hier à aujourd'hui.

L'offre mondiale d'incitatifs s'est accrue de façon significative au cours des dernières années, particulièrement aux États-Unis et surtout lorsqu'il est question d'attirer des projets stratégiques au sein de secteurs de pointe. Des crédits d'impôt farineux — on parle de centaines de millions et de milliards de dollars — ont été consentis récemment par des juridictions américaines à de grandes sociétés, comme Boeing, Intel, Tesla et Facebook, et ce, malgré des taux de chômage avoisinant le plein-emploi! Le processus d'appel d'offres lancé par Amazon il y a quelques jours pour localiser son second siège social nord-américain constitue d'ailleurs un autre fort bel exemple d'investissement pour lequel de nombreuses villes se battent à coup d'incitatifs fiscaux, dont Montréal, Toronto et Vancouver.

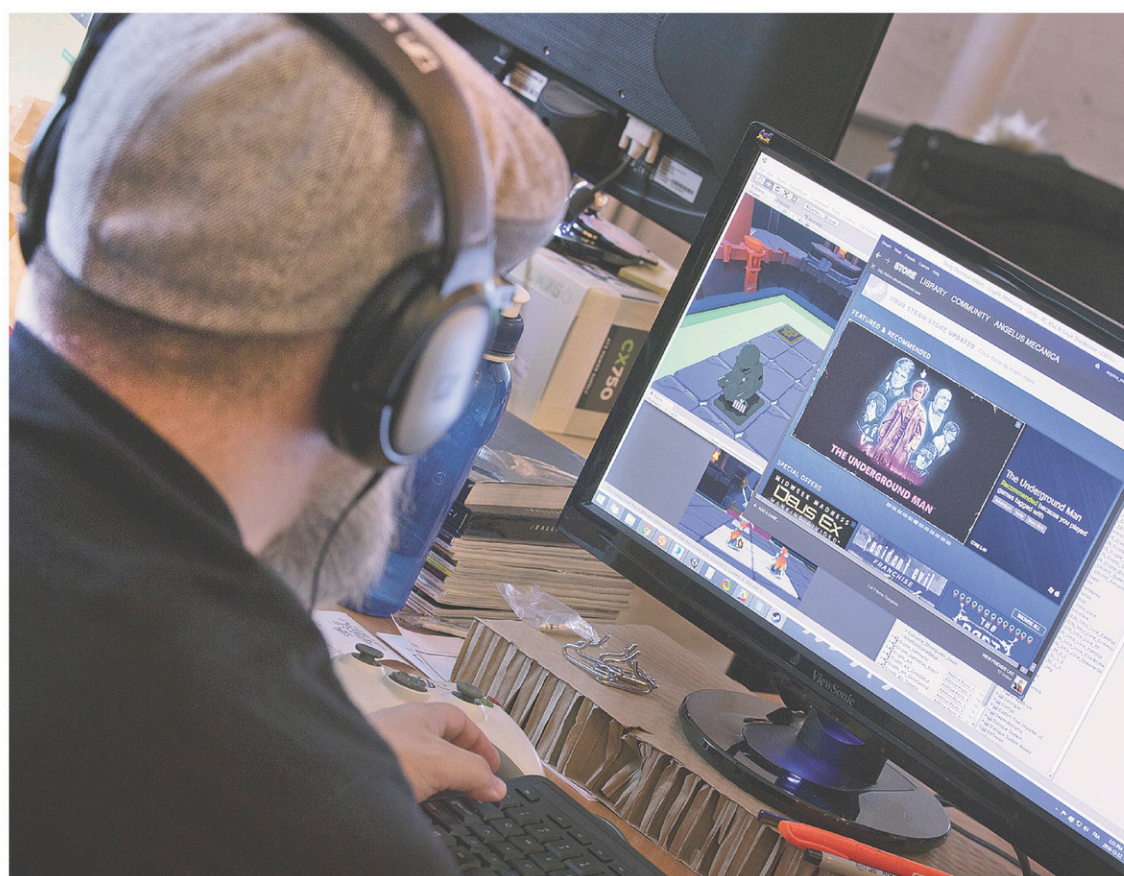
Mais pourquoi investir autant? Pour la bonne raison que les investissements internationaux sont de puissants leviers de croissance économique. Dans le Grand Montréal, les filiales d'entreprises étrangères ne représentent que 1% des établissements, mais elles contribuent à 10% de l'emploi et à 20% du PIB. Les talents, les ressources et les technologies qu'elles font venir des quatre coins de la planète profitent à l'ensemble des PME locales. Au Canada, les sociétés sous contrôle étranger sont responsables de 50% de toutes les exportations de marchandises et de 37% des dépenses d'entreprise en R et D.

Le Québec, avec un marché de seulement huit millions d'habitants, ne peut pas se permettre de rendre les armes. Déjà, en 2008, le rapport *À armes égales* du groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie (Robert Gagné, Luc Godbout et Guy Lacroix) arrivait à la même conclusion: «*Ce que l'on observe dans le monde conduit à considérer ces aides comme nécessaires, si l'on ne veut pas rater la croissance d'activités à forte valeur ajoutée...*»

#### Secteurs à forte valeur ajoutée

Pour assurer son développement économique, le Grand Montréal doit cibler des secteurs d'avenir dans lesquels il a toutes les chances de se démarquer. Grâce à cette approche stratégique, la métropole se classe aujourd'hui dans le «Top 5» des plus grands centres mondiaux en jeux vidéo, en effets visuels, en intelligence artificielle et en aérospatiale, attirant ainsi les plus grands joueurs.

Ne perdons pas de vue non plus que ces secteurs à haute valeur ajoutée génèrent des emplois très bien rémunérés, qui stimulent l'en-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les données de Statistique Canada démontrent en fait que le secteur des technologies de l'information constitue l'un des principaux moteurs de création d'emplois au Québec, avec une progression annuelle moyenne de 4,2% depuis cinq ans.

semble de l'économie. En 2014, l'économiste Enrico Moretti démontre dans *The New Geography of Jobs* que, pour chaque nouvel emploi créé en haute technologie, cinq emplois sont créés ailleurs dans l'économie. Et bien que plusieurs entreprises technologiques du Québec fassent face à des défis de recrutement, on ne parle pas de déplacements d'emplois; au contraire, les crédits d'impôt favorisent la création nette d'emplois technologiques!

Les données de Statistique Canada démontrent en fait que le secteur des technologies de l'information (jeux vidéo, affaires électroniques, services informatiques, etc.) constitue l'un des principaux moteurs de création d'emplois au Québec, avec une progression annuelle moyenne de 4,2% depuis cinq ans. En comparaison, l'emploi total n'a augmenté en moyenne que de 0,5% par année au cours de la même période. Plus important encore: des quelque 100 000 nouveaux emplois créés au Québec entre 2011 et 2016, plus de 12% étaient concentrés dans ce seul secteur. C'est deux fois plus qu'au Massachusetts et trois fois plus qu'en Ontario et en Californie!

Si l'on ajoute à cela l'absence d'une inflation marquée des salaires en TI, dont la progression demeure stable à 2% par année en moyenne à Montréal, force est d'admettre que le bassin de travailleurs qualifiés est encore suffisant pour combler les besoins croissants des employeurs du Québec.

Les études produites en 2014 dans le cadre de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise ont confirmé que les crédits d'impôt consentis par le gouvernement du Québec aux entreprises technologiques génèrent d'importantes retombées économiques qui dépassent largement les coûts engendrés. C'est le cas pour le crédit d'impôt qui touche le secteur du jeu vidéo tout comme pour celui qui s'applique au secteur des affaires électroniques.

Ces entreprises technologiques génèrent donc des revenus supplémentaires pour l'État, en plus de revitaliser certains quartiers, de développer une culture de l'innovation et de stimuler le rayonnement international. Elles ont changé, en quelques années à peine, le visage économique de la métropole.

#### Les vraies solutions

Il faut cependant rester vigilants... Le développement d'une économie du savoir comme celle que le Québec est en train de bâtir repose essentiellement sur le talent. À ce chapitre, nous devons unir nos forces pour élargir notre bassin de main-d'œuvre et assurer la relève en mettant en place de vraies solutions, comme la promotion des programmes de formation spécialisés et des diplômes universitaires, l'attraction et la rétention des travailleurs et des étudiants internationaux, et l'intégration des immigrants au marché du travail.

Soyons clairs: les crédits d'impôt du Québec ne sont pas destinés exclusivement aux entreprises étrangères. Toutes les entreprises, sans exception, qui évoluent dans les secteurs admissibles, y compris les entreprises locales, y ont accès. Vouloir les limiter aux entreprises locales serait discriminatoire et nuirait à une petite économie comme celle du Québec, dont la croissance est fondamentalement reliée à son degré d'ouverture économique.

Au contraire, le gouvernement du Québec devrait plutôt évaluer la possibilité d'élargir le périmètre des crédits d'impôt à d'autres secteurs à haute valeur ajoutée, au sein desquels la concurrence fiscale est forte et qui présentent un fort potentiel de croissance. C'est de cette façon que Montréal parviendra à se maintenir au sommet des métropoles les plus technologiques au monde ainsi qu'à renforcer tout l'écosystème sur lequel repose sa croissance économique des années à venir.

vement à leurs équivalents dans le secteur privé ou dans d'autres administrations publiques. Est-ce pour faire taire ce fait dérangeant que le gouvernement s'applique à priver l'Institut de la statistique du Québec des ressources qui lui seraient nécessaires pour continuer à bien faire son travail?

Nous, les syndicats représentant les travailleuses et des travailleurs de la fonction publique du Québec, demandons au gouvernement de rétablir les subventions annuelles à l'ISQ afin que ses fonds propres lui permettent de remplir adéquatement la mission qui lui a été confiée par sa loi constitutive, tant en ce qui concerne l'intégrité de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec (ERG) que pour ses autres mandats. Les Québécoises et les Québécois ont le droit d'avoir accès à des données statistiques impartiales et de qualité concernant le marché du travail.

\*Liste des signataires de la Coalition: Association des chirurgiens dentistes du gouvernement du Québec; Association professionnelle des gardes du corps du gouvernement du Québec; Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec; Fraternité des constables du contrôle routier du Québec; Les avocats et notaires de l'État québécois; Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec; Syndicat de professionelles et professionnels du gouvernement du Québec; Syndicat des agents de protection de la faune du Québec; Syndicat des professeurs de l'État du Québec; Syndicat professionnel des médecins du gouvernement du Québec.

## Job de bras

FRANCINE  
PELLETIER



Il y a deux aspects particulièrement troublants dans l'affaire Eric Tétrault. D'abord, le portrait du marché du travail évoqué par les déboires de l'éphémère candidat libéral dans Louis-Hébert. Ensuite, l'empressement avec lequel on s'est essuyé les pieds sur son dos. En le jetant ainsi en pâture, pense-t-on vraiment aider les femmes sur le marché du travail? Ou assainir les mœurs politiques?

Je connais Eric Tétrault depuis mon passage à la tribune parlementaire à Québec il y a 20 ans. Je ne suis pas ici tant pour le défendre que pour plaider l'envers du décor, un point de vue dont on n'a pas encore parlé. Le harcèlement psychologique, d'abord, l'épineuse question qui a forcé le candidat à démissionner, est à double tranchant. Tout en visant un milieu de travail plus sain et plus respectueux, cette clause — une addition récente à la Loi sur les normes du travail (2004) — ouvre la porte aux abus. Et pour cause. Rien n'est plus flou ni plus sujet à interprétation que le harcèlement psychologique.

La loi précise qu'il s'agit d'un «comportement hostile» ou «vexatoire» de la part d'un collègue ou d'un supérieur. Mais qui n'a jamais été confronté à une telle conduite? Dans le monde des médias, avec ses échéances, ses pressions et ses gros ego, c'est un passage obligé! Les *bullies* existent, bien sûr, et le marché du travail recèle parfois des cas de véritable démolition humaine. Mais pour un cas parfaitement légitime, combien de cas farfelus? Car les critères établis pour le harcèlement psychologique tiennent à une seule chose: à un sentiment de dévalorisation essentiellement, tout ce qu'il y a de plus subjectif. «Une conduite peut paraître vexatoire aux yeux d'une personne et être tout à fait banale aux yeux d'une autre, et constituer néanmoins du harcèlement», dit l'avocate spécialisée en la matière Julie Lassonde. Il n'est pas nécessaire non plus que le comportement ait été subi à répétition pour qu'il soit jugé abusif.

Voyons maintenant les statistiques. Même si le harcèlement psychologique ne vise pas spécifiquement les femmes, les plaintes viennent d'elles en grande majorité (environ 60%) et visent très majoritairement des hommes (64%). Les plaintes viennent davantage de milieu où les femmes sont au bas de l'échelle (commerce de détail, hôtellerie, restauration) et, bien que nombreuses (entre 2000 et 3000 par année), elles sont jugées «non fondées» dans 40% des cas. Ça veut dire que, plutôt que de parler à leur boss ou à leur collègue de ce qui les dérange, des femmes se réfugient trop souvent dans les plaintes. Plutôt que d'aborder les choses d'égal à égal, elles se complaisent dans le rôle de victimes. Et, personnellement, j'en ai marre.

Ce n'est toujours pas facile pour des femmes de faire leur place sur le marché du travail et il faut des lois qui visent à les protéger. Je suis la première à le dire. Mais 40 ans après la révolution féministe, il me semble qu'on serait prêtes à passer à une autre étape, non? À sauter dans l'arène politique, par exemple, à se battre visière levée plutôt qu'en chuchotant ses doléances dans l'oreille d'un enquêteur ou d'un journaliste. Car cette réticence à taper du poing sur la table explique aussi l'absence de femmes aux postes de pouvoir, il faut le dire.

Ce qui m'amène à Eric Tétrault et au «rapport accablant» qui a mis un terme abrupt à sa candidature. Rapport que 99% des commentateurs n'ont pas lu, qui reflète uniquement les propos des deux plaignantes (et du principal intéressé) et que la direction d'ArcelorMittal n'a pas retenu contre lui. Pourquoi? Parce que le consensus à l'égard de Tétrault était tout autre. «Je suis tombée en bas de ma chaise en lisant La Presse», dit une ex-employée qui, à la recherche d'un emploi, ne veut pas être nommée. «Je ne l'ai jamais entendu détruire personne. C'est quelqu'un d'exigeant qui nous forçait à sortir de nos bureaux et à aller sur le plancher, mais il est aussi capable d'écouter, de se laisser influencer. La grande majorité des gens qui ont travaillé avec Eric pense comme moi.»

Alors, un «mentor», Eric Tétrault, comme me le dit mon interlocutrice, ou un «Frank Underwood», comme le dit l'une des sources de l'article de *La Presse*? C'est loin d'être tout noir ou tout blanc. Contrairement à ce qu'on peut penser, les mœurs politiques ne viennent pas ici de faire un grand pas en avant, uniquement un nébuleux pas de côté.

#### Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 5500 caractères (y compris les espaces), ou environ 850 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courrier (*redaction@ledevoir.com*), mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

## Quand l'austérité menace les faits

LA COALITION DES SYNDICATS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DU QUÉBEC\*

**D**epuis l'élection du gouvernement de M. Philippe Couillard, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) est la cible de compressions répétées de ses budgets et de ses effectifs. Seulement entre 2014-2015 et 2015-2016, l'organisme a subi une baisse de 18% de ses effectifs utilisés, conjuguée à une réduction de 17% de ses dépenses réelles. Dans un organisme de la taille de l'ISQ, avec des coupes d'une telle ampleur, il est impossible de ne pas remettre en question la qualité des services offerts à la population. En conséquence, l'ISQ a été contraint de lancer un appel à l'aide à ses partenaires, étant donné que ses ressources ne lui permettent plus de garantir la continuité d'une de ses principales études: l'Enquête sur la rémunération globale au Québec (ERG).

Cette enquête est essentielle pour comparer de manière impartiale la rémunération des salariés de l'État québécois avec celle des travailleuses et des travailleurs du Québec. L'heure est grave, et pour citer l'Institut lui-même: «*en l'absence de financement adéquat, des transformations majeures devront être apportées aux livrables actuels*».

En contraignant l'ISQ à réduire la portée de son enquête, le gouvernement risque de compromettre la possibilité de comparer l'évolution des écarts salariaux dans le temps. Déjà, l'en-

«*En contraignant l'ISQ à réduire la portée de son enquête, le gouvernement risque de compromettre la possibilité de comparer l'évolution des écarts salariaux dans le temps*»

quête 2016 n'a pu être réalisée dans la continuité que «*grâce à la créativité et à l'engagement des ressources humaines de l'ISQ*», toujours selon ces derniers. Cette étude est pourtant une partie intégrante de la loi constitutive de l'Institut. Si ses ressources ne suffisent plus à remplir cet élément essentiel, qu'en est-il du reste de sa mission?

Cette volonté gouvernementale de restreindre l'accès des citoyens aux données statistiques de qualité provenant de l'ISQ n'est pas sans rappeler le comportement du gouvernement Harper qui semblait s'être donné pour mission d'évaluer les faits vérifiables du débat public. Année après année, l'enquête sur la rémunération globale vient démontrer de manière objective que les travailleuses et les travailleurs de la fonction publique du Québec sont sous-payés comparati-

#### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillegon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information: Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (communis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ: Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux avis légaux), Alessandra Tantalò et Laurence Hémond (coordonnatrices); PROMOTION: CAROLINE Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

## ACTUALITÉS

L'application mobile du *Devoir* à l'honneur

Le *Devoir* mobile est en lice pour être sacré meilleur service de nouvelles en Amérique du Nord par la *World Association of Newspapers and News Publishers*. L'application mobile se classe parmi les finalistes de cette catégorie à l'édition nord-américaine du concours des médias numériques (*North American Digital Media Awards*).

Le *Devoir* a lancé cette application destinée aux téléphones en décembre 2016, amorçant une nouvelle étape dans sa transformation nu-

mérique. Elle a depuis été téléchargée plus de 100 000 fois, conduisant aussi à une croissance des abonnements aux versions virtuelles du quotidien plus que centenaire.

## Publicité numérique

La campagne « Je soutiens *Le Devoir* » est aussi mise en nomination dans la catégorie de Meilleure campagne de publicité numérique. Le temps d'une journée, les utilisateurs de notre site étaient redirigés vers un site de

fausses nouvelles. « La vérité, c'est que *Le Devoir* a besoin de vous », pouvaient-ils ensuite lire en faisant défiler cette page, un message porté par cinq personnalités québécoises. Plus de 375 000 dollars ont été amassés grâce à cette campagne de soutien.

Les deux autres finalistes sont également québécois, soit le *Journal de Montréal* pour son application J5 et la plateforme La Presse+. Le quotidien canadien *The Globe and Mail* est également en compétition pour son site Internet, contre les

prestigieux *New York Times* et *Washington Post*.

Plus de 70 projets provenant de 32 médias du Canada et des États-Unis ont été soumis dans cette première édition nord-américaine du concours. Les gagnants seront annoncés le 19 octobre prochain à New York, lors d'une conférence régionale. Les vainqueurs se qualifient automatiquement pour la compétition mondiale, le *World Digital Media Awards*.

Le *Devoir*

## AMHERST

SUITE DE LA PAGE 1

son intention de « régler le cas du général Amherst ». Il a réitéré au *Devoir* la volonté de son administration d'effacer le nom d'Amherst. « Je pense que si on enlève [le nom d']Alexis Carrel, il faut aussi penser qu'il y a de ces hommes infâmes qui ont posé des gestes inacceptables », a-t-il indiqué.

Pour l'instant toutefois, le nom de remplacement n'a pas été choisi. Dans le passé, plusieurs noms avaient été suggérés, dont ceux de Pontiac, chef algonquin de la nation des Outaouais, l'ex-premier ministre Jacques Parizeau, le chef innu Anadabijou ou Kondiaronk, chef huron qui avait négocié le traité de la Grande Paix de Montréal de 1701. Depuis 2002, le belvédère du mont Royal porte d'ailleurs le nom de Kondiaronk.

Joint par *Le Devoir*, le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard, a indiqué voir d'un bon œil la disparition éventuelle du nom d'Amherst. Mais il se garde bien pour l'instant de suggérer des noms pour le remplacer.

## Guerre bactériologique

Jeffery Amherst fut un officier respecté, aux manières froides et aux décisions forgées par les objectifs ultimes de la royauté. On sait qu'après la Conquête de 1763, à l'heure du soulèvement du chef Pontiac, il préconisa l'extermination des Amérindiens par l'usage de tissus infectés par la variole. Il n'était pas le premier à avoir cette idée d'une guerre pour ainsi dire bactériologique avant l'heure.

Entré dès l'adolescence dans l'armée, sa formation est supervisée par quelques-uns des meilleurs officiers de Sa Majesté. Formé en Irlande, Amherst se trouve sur les champs de bataille d'Allemagne et de Belgique. Dès 1747, il est aide de camp du général huguenot Jean Louis de Ligonier. À ce titre, il ne sera pas loin des activités du commandement en chef des forces britanniques en Europe. Amherst sert en Allemagne à nouveau durant la guerre de Sept Ans. En 1757, il est au nombre des troupes qui

## Et ailleurs, au Québec ?

Montréal n'est pas la seule ville à compter le nom du général Amherst dans sa toponymie. Au Québec, ce nom désigne 14 lieux dont 6 rues. Gatineau a déjà songé à changer le nom de sa rue Amherst, avant d'opter pour le statu quo en 2011. Aux Iles-de-la-Madeleine, le Amherst

Harbour a été remplacé par le Havre Aubert en 1975.

Au cours des dernières années, Québec a connu une vague de changements dans sa toponymie avec les retraits des mots « nègre » et « nigger » en 2015, et celui des noms du cinéaste Claude Jutra et d'Alexis Carrel, prix

Nobel de médecine et sympathisant nazi. Aux États-Unis, ce sont les statues confédérées qui alimentent la polémique ces jours-ci.

De son côté, la Commission de toponymie du Québec a indiqué ne pas avoir reçu de demande de la Ville de Montréal concernant Amherst.

se battent à Hastenbeck. Son chef, le prince William, duc de Cumberland, essuie alors une défaite devant l'armée française. C'est Ligonier qui va lui succéder. La carrière de son protégé Amherst va alors se transporter outre-Atlantique.

En 1758, le commandant Ligonier a décidé de prendre la forteresse de Louisbourg, située sur l'île du Cap-Breton. C'est là un verrou à faire sauter pour prendre le contrôle du grand fleuve Saint-Laurent. Homme de confiance de la haute administration de l'armée, Amherst était connu comme officier d'état-major mais pas comme un acteur de terrain. Le roi accepta finalement de le nommer général en Amérique. Au nombre de ses subalternes, on trouve le général James Wolfe, qui mourra lors de la prise de Québec.

Amherst va obéir à des ordres détaillés. Louisbourg tomba devant sa poussée. Les historiens parlent de sa maîtrise exceptionnelle des armées placées sous sa gouverne. Il se porta ensuite à l'attaque du fort Carillon, dans l'État de New York. Sous son commandement, Wolfe fut chargé de détruire les habitations le long des rives du Saint-Laurent. À la suite de ses succès militaires, Amherst est nommé commandant en chef pour l'Amérique, marque de confiance absolue du pouvoir royal anglais. Le plan de prendre Québec et Montréal fut alors élaboré. On connaît la suite.

## Effacer ou pas ?

Pour l'historien Yvan Lamonde, spécialiste de l'histoire des idées, « il y a un deuil dans la mémoire québécoise qui n'a pas été fait ». À son sens,

« mieux vaut conserver les choses en l'état, ne serait-ce que pour stimuler la compréhension de l'histoire. La Conquête ou les Saints, ça fait partie de notre réalité. Il faut apprendre à respecter ces noms-là, en somme il faut prendre une certaine maturité, une distance ». Ces noms, explique l'historien, « ne changent pas notre présent et notre avenir. Ce n'est pas en changeant de nom que l'on acquiert cette maîtrise ». S'il est vrai qu'Amherst représente « une figure assez vive du Conquérant », il y a à son sens « un carquois de raisons » pour ne pas pour autant le cacher. « Ça montre une fragilité, ces réactions globales et rapides, notamment à l'égard des Anglais. Il faut apprendre à être solide dans notre identité autrement, en ayant notamment cette capacité à regarder l'autre en face. Il y a un deuil dans la mémoire québécoise qui n'a pas été fait ».

À l'heure de sa retraite en Angleterre, Jeffery Amherst avait été le premier gouverneur du Canada, gouverneur de la Virginie, commandant en chef des armées britanniques et maréchal. Grande figure des armées britanniques, il fit faire son portrait à plusieurs reprises, notamment devant les rapides du Saint-Laurent. À son retour définitif en Angleterre, il fut fait baron par la couronne. Sous le nom de Jeffery Amherst of Holmesdale, premier baron du nom, il vécut jusqu'à sa mort dans sa résidence cossue du comté de Kent appelée « Montréal ». Cette maison a été démolie vers 1938, mais un parc continue de porter ce nom de Montréal.

Le *Devoir*

## CLINTON

SUITE DE LA PAGE 1

malheureuse de la dernière élection américaine dans *What Happened* (Simon & Schuster), mémoires d'après défaite lancées mondialement en anglais ce mardi. Mais l'histoire ne lui aura pas donné la chance de le prononcer...

Que s'est-il passé ? Voilà la question à laquelle la politicienne tente de répondre dans cette brique de quelque 500 pages — en français, le bouquin sort sous le titre *Ça s'est passé comme ça* (Fayard) le 20 septembre prochain — 10 mois à peine après sa douloureuse défaite qui a ouvert grand les portes de la Maison-Blanche à Donald Trump. Un exercice de mise en perspective qui ressasse les analyses des derniers mois sur l'environnement social et sur les conditions qui ont entraîné l'ambitieuse politicienne dans son ultime chute, tout en offrant au passage une poignée d'anecdotes et de confidences à la valeur souvent bien relative.

Exemples : le jour de l'assermement de Donald Trump, en janvier dernier, Hillary Clinton aurait préféré être à Bali, plutôt qu'à Washington, à titre d'ex-première dame des États-Unis. Aussi : pour survivre à violence du choc qui vient avec pareille défaite, c'est dans le yoga et la respiration nasale alternée, qu'elle a trouvé le réconfort, en plus de sa famille, forcément. Amère ? Frustrée ? Ébranlée ? Hillary Clinton semble être passée par tous ces états pour en revenir aujourd'hui, un peu plus sereine, expose-t-elle, avec plusieurs constats. Oui, elle s'en veut de ne pas avoir réussi à « connecter avec la profonde colère ressentie par un grand nombre d'Américains », ni d'avoir enrayé cette image délétère de « candidate du statu quo », écrit-elle, plutôt que celle du changement. Elle insiste aussi à quelques reprises sur le fait que c'est elle qui a remporté le vote populaire de ce scrutin : 48,2% des électeurs lui ont accordé leur confiance, contre 46,1% pour Trump. Le système électoral américain, avec sa division par États et grands électeurs, a toutefois transformé la mathématique en victoire pour son adversaire.

Hillary Clinton reconnaît une part de responsabilité dans tout ça, mais refuse d'être la seule

blâmée pour avoir éloigné le parti démocrate du pouvoir. Et elle pointe du doigt plusieurs des artisans de sa défaite, dont quelques-uns se trouvent dans son propre camp. Bernie Sanders en est un. Il n'a pas réussi à décrocher l'investiture démocrate, non sans effets secondaires. « Bernie m'a dépeint régulièrement comme une corporatiste corrompue en qui l'on ne pouvait pas avoir confiance », écrit-elle en évoquant également les promesses utopiques de cet opposant farouche, bien organisé, proche des jeunes, et qui selon Hillary Clinton a interpellé la passion chez ses électeurs au dépens du pragmatisme.

Or, « les attaques de Sanders ont causé d'importants dégâts », ajoute-t-elle, en compliquant « l'unité des forces progressistes lors de l'élection générale » et en pavant surtout la voie à la campagne « Crooked Hillary » (Hillary l'escroc), sur laquelle Donald Trump a fait avancer sa machine démagogique et populiste.

L'acharnement sur cette image de corruption a fait mal. Tout comme d'ailleurs les intrusions de la Russie dans le déroulement de la campagne pour soutenir le candidat républicain et faire capoter la machine démocrate, avec la complicité de Julian Assange, fondateur de WikiLeaks, souligne avec insistance la politicienne en remontant le fil des événements : le vol de courriels sur les serveurs informatiques du parti démocrate à quelques semaines du scrutin, entre autres, puis les révélations des derniers mois sur les liens entre les entourages de Trump et de Poutine. « Selon moi, Assange est un hypocrite qui doit être tenu responsable de ses actes », écrit-elle. Il prétend être le champion de la transparence, mais depuis des années, il vient en aide à Vladimir Poutine, un des plus répressifs et moins transparents autocrates au monde ». Un Poutine que Barack Obama comparait à un « enfant qui s'ennuie dans le fond d'une classe », mais qu'Hillary Clinton dépeint plutôt comme ce gars dans le métro qui étend ses jambes sur les places autour de lui en ayant l'air de dire : « Je prends ce que je veux et j'ai tellement peu de respect pour vous que je vais faire comme si j'étais en robe de chambre dans mon salon ».

James Comey, ex-directeur du FBI, est aussi vilipendé par Hillary Clinton pour avoir relancé l'enquête sur la messagerie privée d'Hillary Clinton, celle qu'elle a utilisée lorsqu'elle était à

la tête du département d'État, quelques jours à peine avant le jour du vote, explique-t-elle. Ce serveur privé pour des courriels d'État a été une « terrible erreur » écrit-elle. « Je me suis excusée. J'ai expliqué que j'avais agi de bonne foi. Mais c'était comme si j'étais dans des sables mouvants. Plus j'essayais de me débattre et plus je m'enfonçais ».

## Redite et renouveau

Des erreurs, Hillary Clinton n'en reconnaît finalement que très peu dans ce livre qui reprend plusieurs grandes lignes sur ses ambitions, sur son engagement politique, sur sa vie privée, sur sa jeunesse déjà exposée dans ses précédents bouquins. *Hard Choices* (2014) et *Living History* (2003) en font partie. Mais elle estime toutefois qu'elle aurait dû écouter ses médecins et prendre du repos après qu'on lui ait diagnostiqué une pneumonie en pleine campagne. À la place, elle a décidé de participer aux commémorations entourant les attentats du 11 septembre à New York, sous un soleil de plomb. Elle avait pris de puissants antibiotiques. « Ma tête me faisait mal. Vous connaissez la suite », écrit-elle évoquant ainsi une défaillance physique et surtout une vidéo saisissant l'instant pour devenir rapidement virale.

En réglant ainsi ses comptes avec ce passé et cette défaite, Hillary Clinton cherche à regarder son avenir autrement. Un avenir dans lequel elle ne se voit plus entrer dans une course électorale et ce, « même si j'ai été amusée et surprise par les spéculations, ferventes et brèves, sur mon intérêt pour la mairie de New York », précise-t-elle. Ce qui ne devrait pas l'empêcher de prendre la parole sur « les causes qui lui tiennent à cœur », pour soutenir les prochains aspirants démocrates à la présidence, et faire tout ce qu'il faut pour construire les infrastructures dont le parti va avoir besoin pour retrouver la route du succès, écrit-elle. Et ça, c'est finalement ce qui va se passer...

Le *Devoir*

## WHAT HAPPENED

★★★

Hillary Clinton  
Smith & Schuster  
New York, 2017, 496 pages

## COUILLARD

SUITE DE LA PAGE 1

Bourassa et de Daniel Johnson, à titre de conseiller exécutif. « M. Dufresne quitte ses fonctions, mais il ne fait aucun doute que notre amitié des 45 dernières années se poursuivra », a d'ailleurs souligné le premier ministre dans le communiqué annonçant le départ de son chef de cabinet.

Le principal intéressé n'a pas répondu aux demandes d'entrevues du *Devoir*.

## Couillard montré du doigt

En coulisse, les troupes libérales ont refusé d'associer le départ de Jean-Louis Dufresne à la déconfiture d'Eric Tétrault, candidat démissionnaire du PLQ dans Louis-Hébert en raison d'allocutions passées de harcèlement psychologique. Les proches du premier ministre ont plutôt évoqué une « transformation » au sein du parti, à un peu plus d'un an des élections.

Les ministres libéraux se réunissent ce matin, mercredi, à Val-d'Or. L'ensemble du caucus libéral a ensuite rendez-vous dans cette ville abitibiennaise, dès jeudi. Ils doivent être informés du plan de match du PLQ en vue de l'élection d'octobre 2018.

En dépit du désir des libéraux de tourner la page sur la controverse causée par le passage d'Eric Tétrault, les partis de l'opposition n'ont pas manqué de souligner que la candidature du protégé du ministre Pierre Moreau avait, en définitive, été approuvée par le premier ministre lui-même, tel que le prévoient les statuts du PLQ.

« Le responsable ultime, c'est le chef. [...] M. Couillard, parfois, ne semble pas avoir de bons réflexes. Il ne peut pas blâmer son directeur de cabinet ou son personnel pour [ça] », a déclaré le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, en point de presse. « On ne connaît pas les vraies raisons [du départ de Jean-Louis Dufresne]. Moi, je n'en connais pas plus que vous, a-t-il aussi souligné. C'est une bonne décision, compte tenu des liens qu'avait M. Dufresne avec certaines personnes ».

Le député du Parti québécois Pascal Bérubé a lui aussi reproché à Jean-Louis Dufresne de s'être placé « dans certaines situations » ou d'avoir pris « certaines décisions », sans toutefois préciser lesquelles. « Ce n'était pas prématuré », a-t-il dit au sujet de la décision du premier ministre. À son avis, la nomination de Jean-Louis Dufresne, comme son maintien en poste, était « contestable ».

Le député solidaire Amir Khadir a exigé des « explications » du premier ministre. « Le bilan en matière d'éthique du duo Couillard-Dufresne est tellement loin de la note de passage qu'il faut juste espérer que sa démission ne cache pas d'autres pratiques politiques douteuses », a-t-il déclaré.

## Sur la défensive depuis des mois

Jean-Louis Dufresne s'est retrouvé sur la défensive à quelques reprises au cours des derniers mois en raison de ses contacts avec l'ancien collecteur de fonds libéral Marc Bibeau, ciblé par une enquête de l'Unité permanente anticorruption. En avril dernier, un reportage de TVA l'avait forcé à révéler qu'il avait entretenu une relation d'affaires avec l'ex-argentier, en 2011. Jean-Louis Dufresne était alors vice-président principal de la firme de relations publiques BCP Consultants.

Le rapport de la commission Charbonneau a aussi retenu une partie du témoignage de l'entrepreneur Paul Sauvé concernant des gestes qu'aurait posés Jean-Louis Dufresne en 2003, pendant qu'il était chez BCP Consultants. Paul Sauvé reprochait à Jean-Louis Dufresne de l'avoir encouragé en 2003 à « être plus actif » dans les cocktails de financement du PLQ, dans un contexte où l'entrepreneur cherchait à obtenir une subvention gouvernementale pour des travaux de maçonnerie. Les libéraux ont toujours vigoureusement démenti les allégations de Paul Sauvé. Cela dit, rien n'a été fourni à la commission Charbonneau, par le biais de mises en cause, pour invalider son témoignage.

## Un jeune chef de cabinet

Le nouveau chef de cabinet de Philippe Couillard, Jean-Pascal Bernier, était jusqu'ici le chef de cabinet adjoint du premier ministre. Il était responsable du contenu lors de la campagne à la chefferie de Philippe Couillard, en 2012-2013. À 38 ans, il a déjà été attaché de presse et chef de cabinet de la ministre Michelle Courchesne. Il gravite dans l'entourage libéral depuis 2003. Il entre officiellement en poste le 18 septembre.

Avec Isabelle Porter et Dave Noël  
Le *Devoir*

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par courriel publicite@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340  
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com